

2m11r2921.2

Université de Montréal

*La Vie de saint Louis: Les Mémoires de Jean de Joinville*

par

Sophie Cardinal-Corriveau

Département d'études françaises  
Faculté des arts et des sciences

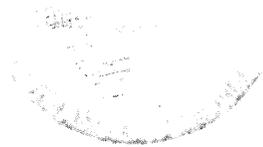
Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures  
en vue de l'obtention du grade de  
Maître ès arts (M. A.)

Avril 2001

© Sophie Cardinal-Corriveau 2001



PQ  
35  
U54  
2001  
V.025



Université de Montréal  
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

*La Vie de saint Louis : Les mémoires de Jean de Joinville*

présenté par :

Sophie Cardinal-Corriveau

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Président-rapporteur : Guy LAFLÈCHE  
Directeur de recherche : É. SCHULZE-BUSACKER  
Membre du jury : Richard PATRY

Mémoire accepté le : .....

## Sommaire

Le genre de *La Vie de saint Louis*, l'œuvre que Jean de Joinville a écrite au début du XIV<sup>e</sup> siècle, est difficile à déterminer. Hagiographie, autobiographie, chronique ? Avec ce texte singulier portant sur un saint roi, où l'auteur est présent d'une façon insistante et qui relate les événements de la huitième croisade, la question est complexe. Cette impression est en partie due à la grande originalité de *La Vie* : il s'agit du premier texte à utiliser, en français, un « je » référant à l'auteur. La nouveauté de ce phénomène rend difficile la correspondance du texte à un modèle littéraire aux règles solidement établies.

Cette difficulté n'a pas empêché quelques spécialistes de désigner *La Vie* par le terme de mémoires, un genre qui se distingue justement par son cadre peu rigide. Frédéric Charbonneau, qui s'est penché sur la production mémoriale du XVII<sup>e</sup> siècle, s'est appliqué à trouver ce qui unit ces textes qui peuvent souvent paraître très différents, formellement, les uns des autres. Il a montré que tous les textes portant l'appellation de mémoires sont l'expression d'un secret, celui de leur auteur qui, livrant un

témoignage unique, livre du même coup un discours en rupture avec la *doxa*, qu'elle soit historique, politique ou religieuse.

À la lumière de cette étude, il est aisé de démontrer que Joinville, en amont des mémorialistes du siècle de Louis XIV, pourrait se réclamer d'être leur ancêtre médiéval. En livrant son point de vue unique sur les faits et les personnages ayant marqué le XIII<sup>e</sup> siècle, Joinville offre, en négatif, un portrait très critique des réalités sociales, politiques et religieuses du début du XIV<sup>e</sup>. L'apologie de la spiritualité laïque, la critique du gouvernement de Philippe le Bel et le désir de réviser l'Histoire officielle sont trois visées polémiques perceptibles dans son livre. Elles sont mises à jour, dans la première partie de l'ouvrage, celle qui se veut un condensé de la sagesse de saint Louis, par le choix et la disposition des anecdotes composant le portrait du roi. Chacune des anecdotes est utile, en soi, pour illustrer une des qualités de Louis IX, mais leur enchaînement fait surgir un deuxième niveau de lecture où apparaît l'intention critique de Joinville.

Les mémoires, par leur dimension polémique, ne sont pas des écrits inoffensifs. Rattacher *La Vie de saint Louis* à ce genre incite à considérer ce texte avec prudence et intelligence, et à corriger l'image du Joinville naïf et nostalgique que l'histoire littéraire s'est plu à forger.

## Table des matières

Sommaire.....	p. 3
Table des matières.....	p. 6
Remerciements.....	p. 7
Introduction.....	p. 10
Chapitre premier – La question du genre de <i>La Vie de saint Louis</i>	p. 23
A) Le genre : la visée.....	p. 24
B) <i>La vie de saint Louis</i> : un témoignage.....	p. 28
C) Joinville, plus qu'un hagiographe.....	p. 33
D) Une monodie.....	p. 38
E) Joinville, écrivain du « vrai » saint Louis.....	p. 42
F) Le sénéchal (auto)biographe.....	p. 44
Chapitre II – Joinville mémorialiste.....	p. 52
A) Des mémoires politiques.....	p. 55
B) Des mémoires historiographiques.....	p. 59
C) Des mémoires religieux.....	p. 63
Chapitre III – <i>Ses saintes paroles et ses bons enseignemens</i> .....	p. 73
<i>Les aventures de mort</i>	p. 75
<i>Il ama Dieu et ensuivi ses œuvres</i>	p. 78
<i>Preudomme est si grant chose</i>	p. 84
<i>Soutilment fait le dyable</i>	p. 95
<i>Vous vous devez bien vestir</i>	p. 98
<i>Mon cuer est semblable au chastel de Montleheri</i>	p. 100
<i>En droite voie et en resonnable</i>	p. 107
Conclusion.....	p. 117
Bibliographie.....	p. 122

## Remerciements

Il y a quelques années, j'ai entendu l'appel de la croisade. Elle était lancée par nul autre que M. Jacques Monfrin, dans une salle de l'Université de Montréal où s'étaient massés quelques étudiants et quelques professeurs venus entendre l'éminent éditeur de *La Vie de saint Louis*, président alors de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, invité par Mme Élisabeth Schulze-Busacker. Je ne peux expliquer l'engouement dont j'ai été saisie, mais dès lors mon choix était fait pour mon sujet de maîtrise. Malheureusement, comme Joinville et saint Louis, je m'étais embarquée pour un voyage plus long que prévu, trop long pour que Jacques Monfrin puisse voir fini, nourri par son travail, un modeste fruit poussé en Amérique. Que ceci n'en demeure pas moins un témoignage à sa mémoire.

Les mots arrivent à peine à exprimer ma gratitude pour ma directrice de maîtrise, Mme Élisabeth Schulze-Busacker, dont les soins et les encouragements m'ont soutenue à plus d'un point de vue. Sa patience

infinie et sa compréhension ont été infaillibles, et je l'en remercie grandement.

Les pleurs et grincements de dents ont toujours trouvé une oreille attentive en la personne de mon ami, mon frère, Éric Brouillette. Je lui en suis plus reconnaissante qu'il ne peut se l'imaginer, et j'espère être de taille à lui rendre la pareille.

Les encouragements ont toujours été sans relâche de la part de mes trois parents, Gérald, Odette et Richard. Évidemment, je leur dois beaucoup plus que la réalisation de ce mémoire, mais je ne laisse pas passer cette occasion de leur témoigner mon amour et ma gratitude.

Je remercie également mes amis Carole, Henry, Éric D., Sophie, Philippe, qui ont pu parfois s'inquiéter, sans nouvelles de moi dans mon royaume latin, d'où le courrier pouvait être long. Des mercis aussi à toute la bande du motivant Club Med, regroupant les étudiants et professeurs s'intéressant au Moyen Âge : Laurent, Martin, Charles, Laurélia,

Geneviève, Manuel, Lula, Mme Busacker, M. Lusignan et tous les autres, innombrables... Les échanges, intellectuels mais surtout amicaux, ont porté fruit.

## INTRODUCTION

Peut-être est-ce à Jeanne de France, reine de Navarre et comtesse de Champagne, suzeraine directe de Jean de Joinville, son sénéchal, que nous devons l'existence du livre extraordinaire qu'est *La Vie de saint Louis*. À moins que le vieil homme n'ait eu besoin que de quelques encouragements pour écrire ce qui devait nous rester comme un témoignage sans prix d'une époque, le treizième siècle, d'un homme, roi et saint, Louis IX, et d'une réalité en déclin, la croisade. Joinville écrit en effet que la reine elle-même lui fit la demande de relater la vie de l'illustre grand-père de son époux, Philippe le Bel, ou plus exactement d'en consigner les « saintes paroles et [les] bonnes actions<sup>1</sup> ». Comme elle

---

<sup>1</sup> Jean de Joinville, *La Vie de saint Louis*, texte établi, traduit, présenté et annoté par Jacques Monfrin, Paris, Dunod, 1995, § 2. Toutes les références à *La Vie de saint Louis* seront tirées de cette édition. Je m'abstiendrai donc de donner la référence complète à chaque citation, mais donnerai plutôt seulement le titre et le numéro du paragraphe en question.

décède en 1305, Joinville dédie *La Vie* à son fils et héritier, le futur roi Louis X.

Plusieurs hypothèses tentent d'éclaircir les circonstances exactes de la composition du livre du sénéchal : ainsi, si Natalis de Wailly, éditeur du texte à la fin du siècle dernier, conclut que « *la Vie de saint Louis* aurait [...] été écrite entre 1305 et 1309<sup>2</sup> », Gaston Paris « a cru pouvoir montrer que le livre n'avait pas été composé d'un seul jet<sup>3</sup> », « que le morceau central, le récit de la croisade, a dû exister à part, qu'il constitue de véritables mémoires, qui n'avaient pas du tout été écrits spécialement en vue de la glorification de saint Louis<sup>4</sup> ». En effet, en se fondant sur plusieurs arguments importants, G. Paris arrive à la conclusion que Joinville aurait écrit la partie du livre racontant la croisade, les

---

<sup>2</sup> C'est dans son édition de 1874, la troisième de quatre, que N. de Wailly apporte ces précisions. Je cite ici, par contre, J. Monfrin, « Introduction », *La Vie de saint Louis*, p. LXVII.

<sup>3</sup> *Idem.*

<sup>4</sup> Gaston Paris, « La composition du livre de Joinville sur saint Louis », *Romania*, 23 (1894), p. 509.

paragraphe 110 à 666<sup>5</sup>, dans les années 1272-1273, pour son propre plaisir, inspiré qu'il aurait été par l'exemple de Villehardouin dont l'arrière-petite-fille venait d'épouser son fils, Geoffroy de Joinville. Cette position de G. Paris fut généralement acceptée, mais en 1923, elle a été réfutée par Joseph Bédier<sup>6</sup> et plus tard par Alfred Foulet<sup>7</sup>, ce dernier ayant procédé à en nier méthodiquement tous les arguments. Enfin, dans l'introduction à son édition du texte de Joinville, J. Monfrin complète le travail de Foulet pour conclure comme lui que

l'ensemble, sous la forme que nous connaissons, constitue un tout, écrit d'un seul jet. Il n'y a aucune preuve que le récit de la croisade ait été composé auparavant. Joinville n'a travaillé à *La Vie de saint Louis* qu'après la commande de Jeanne de Navarre, puis au cours des derniers mois de 1305, et ne l'a terminé qu'en octobre 1309<sup>8</sup>.

---

<sup>5</sup> J'utilise la numérotation de Monfrin qui dans son édition conserve, pour des raisons de commodité, le découpage fait par N. de Wailly dans son édition de 1868. Monfrin pense d'ailleurs qu'elle remonte probablement en partie à l'auteur. J. Monfrin, *op. cit.*, p. XCIII.

<sup>6</sup> Joseph Bédier, « Jean de Joinville », *Littérature française*, publié sous la direction de J. Bédier et P. Hazard, 1923; nouv. éd. sous la direction de Pierre Martino, Paris, Larousse, 1948, p. 108-112.

<sup>7</sup> Alfred Foulet, « When did Joinville write his *Vie de saint Louis* ? », *Romanic Review*, 32 (1941), p. 233-243.

<sup>8</sup> J. Monfrin, *op. cit.*, p. LXXVI.

Qu'il reprenne un texte déjà écrit ou qu'il commence à le composer en ce début du XIV<sup>e</sup> siècle, l'octogénaire qu'est alors Joinville n'a d'autre choix que de se plonger dans ses souvenirs pour évoquer les lointaines années où il a connu le roi devenu saint. Né vers 1225, il a vingt-deux ou vingt-trois ans lorsqu'il se croise pour suivre le roi de France outremer. À ce moment, il a déjà rencontré le souverain à quelques reprises, puisqu'il se trouve dans la suite du comte de Champagne, mais la relation entre les deux hommes n'est alors que ce qu'elle devrait être, celle entre un roi et le fils de « la sénéchale<sup>9</sup> » d'un comté important. Joinville raconte brièvement dans *La Vie de saint Louis* les préparatifs de son entreprise, puis comment, avec quelques chevaliers, il descend la Saône et le Rhône jusqu'à Marseille d'où il s'embarque pour rejoindre le roi et l'armée à Chypre. Plusieurs mois plus tard, les troupes réunies se lancent à l'assaut de Damiette où la victoire est facile pour les Francs, ce qui n'est pas un présage pour la suite des événements. Après un long séjour à Damiette, l'armée prend le chemin du Caire mais elle est arrêtée à Mansûra par les

---

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. IX. À la mort de son père, Simon de Joinville, survenue en 1233, Jean a environ huit ans. Le titre étant dans la famille depuis l'arrière-grand-père de l'auteur de *La Vie* et héréditaire depuis son père, c'est sa mère, Béatrix, qui tient la sénéchaussée de Champagne durant l'enfance de Jean.

troupes des Sarrasins et subit une telle déconfiture que, après plusieurs mois d'affrontements, le roi lui-même et une grande partie de son armée sont faits prisonniers. Les captifs de haut rang sont libérés en échange de la ville de Damiette, après quoi ce qui reste de l'armée française se rend à Acre. Les troupes passent plusieurs années outremer, à fortifier les différentes places tenues par les Francs, et le séjour outremer se poursuit ainsi jusqu'en 1254, quand saint Louis décide de revenir en France après le décès de sa mère, Blanche de Castille, qui tenait les rênes du pouvoir en l'absence de son fils. C'est durant ces années que Joinville a l'occasion de côtoyer le roi d'une manière régulière et de le servir fidèlement à plusieurs reprises. Il est le bienvenu dans l'entourage immédiat de Louis IX, est convié à ses repas, lui sert parfois de messager. Lors du retour en France, le sénéchal de Champagne est invité à monter à bord du navire royal, où il sera chargé, grande marque de confiance, d'éteindre les feux, chaque soir, pour éviter que ne se reproduise un incident fâcheux, un début d'incendie qui avait eu lieu dans la chambre de la reine. Arrivé en France, Joinville chemine un temps avec le roi, puis le quitte pour prendre la route de son pays natal.

Après la croisade, sans être un proche conseiller de Louis IX, Joinville est tout de même présent à plusieurs assemblées, assiste à plusieurs séances de justice où l'on a recours à ses conseils ainsi qu'à ceux d'autres prud'hommes, et la joie du roi est remarquée de tous lorsque les deux hommes se retrouvent pour la première fois depuis leur retour d'outremer. Il est difficile de situer dans le temps toutes les conversations qu'ils eurent ensemble ou avec d'autres, que ce soit au cours de la croisade ou après, mais le rapport qu'en fait Joinville donne l'impression que règne une amitié sincère, une confiance et un respect entiers entre le roi et lui. Vers la fin des années 60, cependant, saint Louis décide de se croiser à nouveau, et Joinville refuse, cette fois, de suivre le roi devenu son ami. Il a des paroles dures envers ceux de l'entourage royal qui appuient cette entreprise, et selon lui, un autre départ serait un abandon de ses terres et de ses gens qui, lors de la croisade précédente, avaient apparemment souffert d'abus de la part des agents royaux. Joinville ne reverra évidemment plus saint Louis, si ce n'est dans un rêve touchant qu'il raconte à la fin de son ouvrage.

Après la mort de Louis IX, Joinville fréquente encore la cour du fait de sa charge de sénéchal de Champagne, une maison qui se rattache définitivement à la couronne avec le mariage de Jeanne de Navarre et de Philippe le Bel en 1284. Toutefois, l'intimité et la connivence avec la personne royale est une chose révolue, et Joinville a bientôt l'occasion d'évoquer ces années d'amitié privilégiée quand se mettent en branle les enquêtes pour l'établissement d'un procès de canonisation de Louis IX. Le témoignage du sénéchal se fait sur deux jours et il est très remarqué puisque, des années après, le pape Boniface VIII le cite encore lors du sermon officiel prononcé à l'occasion de la canonisation qui a lieu en 1297. Douze ans plus tard, Joinville est en mesure de dédier à l'héritier de la couronne, le futur Louis X le Hutin, le fruit de son travail d'écriture, qu'il convient maintenant de décrire.

« Le livre des saintes paroles et des bons faiz nostre saint roy Louÿs<sup>10</sup> », tels sont les mots que Joinville emploie pour désigner son

---

<sup>10</sup> *La Vie de saint Louis*, § 2

ouvrage. Le sénéchal précise lui-même qu'il a composé le livre en deux volets :

La premiere partie si devise comment il se gouverna tout son tens selonc Dieu et selonc l'Eglise et au profit de son regne. La seconde partie du livre si parle de ses granz chevaleries et de ses granz faiz d'armes<sup>11</sup>.

Dans la courte première partie de son livre, Joinville rend hommage à saint Louis en composant une sorte d'abrégé de la sagesse qu'il a rendue surtout en paroles, mais aussi en actions. Construite sous la forme d'un recueil d'anecdotes illustrant les différentes qualités du roi, cette partie rassemble des souvenirs qui se retrouvent parfois également dans la deuxième mais que Joinville réunit ici « pour ce qu'ils soient trouvez l'un après l'autre pour edefier ceulz qui les orront<sup>12</sup> ». Avec la seconde partie commence le récit de la vie de Louis IX ainsi que, et surtout, le récit de la VII<sup>e</sup> croisade, puisque Joinville essaie de s'en tenir à ce qu'il a vu et entendu.

---

<sup>11</sup> *Idem.*

<sup>12</sup> *Ibid.*, § 19.

Si l'œuvre de Joinville constitue un témoignage précieux sur l'époque et les personnages qu'elle met en scène, déterminer la nature de ce témoignage reste une chose difficile à accomplir. Devant un texte aussi étonnant, présentant une telle originalité, la critique n'a eu que l'embarras du choix quand il s'est agi de le qualifier. Joinville fut probablement le premier à utiliser, en français, un « je » se référant à la personne qui écrit, il a donc écrit une autobiographie. Mais comment expliquer le peu de place qu'il fait à sa vie intime, à sa charge de sénéchal, à sa famille ? Le texte de Joinville a pour objet Louis IX, canonisé en 1297, il s'est donc fait hagiographe. Mais peut-il y avoir de plus étrange hagiographe que ce laïc racontant à plusieurs reprises ses propres exploits et révélant parfois le saint dans des circonstances plus ou moins avantageuses ?

Certains critiques, abordant la question du genre de *La Vie de saint Louis*, ont pu parler de Mémoires, mais peu, voire aucun, n'a donné de ce genre une définition ou une caractérisation compréhensive. De fait, trouver un point commun à l'ensemble des textes désignés par ce terme est une entreprise malaisée car de nombreuses différences peuvent exister

entre eux. Dans sa thèse<sup>13</sup> soutenue en 1996, Frédéric Charbonneau s'attache pourtant à trouver « la discrète unité<sup>14</sup> » qui lie les écrits relevant du genre mémorial, et il la trouve dans leur volonté de s'opposer aux différents discours officiels, les politiques, historiques ou religieux, en livrant le secret d'un témoignage unique et polémique. Cette considération permet de comprendre pourquoi il est possible de parler de Mémoires à propos de textes qui peuvent sembler aux antipodes les uns des autres au point de vue de la forme ou du style.

Les recherches de F. Charbonneau sur les Mémoires du XVII<sup>e</sup> siècle peuvent à mon avis être confirmées par leur application au texte de Joinville, écrit au tout début du XIV<sup>e</sup>. En effet, bien qu'ayant pour objet, en partie, un personnage royal et saint, et se rapportant de ce fait à l'hagiographie, il me semble probable, à la lumière de l'étude de Charbonneau, que *La Vie de saint Louis* s'inscrive également, en amont, dans la lignée des textes mémoriaux du siècle du roi Soleil. Dans le

---

<sup>13</sup> Frédéric Charbonneau, *Du secret des affaires aux arcanes de l'histoire : Les Mémoires historiques en France entre 1610 et 1715*, thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal, Faculté des Études supérieures, 1996, 287 p.

premier chapitre de la présente étude, après avoir fait un tour d'horizon de la critique s'étant prononcée sur le genre de *La Vie*, je présenterai plus abondamment le travail de F. Charbonneau et je montrerai comment sa théorie est applicable à l'œuvre de Joinville. Par conséquent, je me pencherai, dans le troisième chapitre, uniquement sur la première partie de *La Vie de saint Louis* pour exposer comment est mise à jour la volonté de Joinville de s'opposer aux différents discours dominants, que ce soit dans le contenu de cette première partie ou dans sa forme. J'y soulignerai en effet que non seulement le choix opéré par Joinville parmi les anecdotes relatives à saint Louis est un indicateur de son intention polémique, mais aussi que la juxtaposition de ces anecdotes, leur disposition, en est révélatrice.

Le présent travail a été effectué à partir de l'édition de J. Monfrin. Étant la plus récente (elle date de 1995), elle est la plus facilement accessible et aussi la plus complète. Monfrin s'inspire en grande partie de l'édition de N. de Wailly dont il dit « qu'il a admirablement travaillé sur le

---

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 22.

texte de Joinville<sup>15</sup> », que « le texte, pour le fond, est excellent<sup>16</sup> » et que, s'il n'avait eu la malheureuse idée, en vogue à cette époque privilégiant l'édition « scientifique », de modifier systématiquement la graphie et la morphologie du manuscrit de base pour le ramener à la langue des chartes originales de Joinville, son édition aurait été « à peu près définitive<sup>17</sup> ». Il est remarquable, en effet, que Wailly n'ait pas modifié davantage le texte de Joinville, comme cela était l'usage à son époque marquée par les travaux de Lachmann et ses suivants qui, à la recherche d'un hypothétique archétype, formaient des éditions composites de plusieurs manuscrits. Cela est peut-être dû à ce que l'histoire ne nous ait laissé « en tout et pour tout [que] trois témoins du texte<sup>18</sup> », à savoir une copie de vingt à trente ans postérieures à l'achèvement de l'ouvrage, à contrôler à l'aide, d'une part, de deux imprimés de la fin du XV<sup>e</sup> siècle et, d'autre part, de deux

---

<sup>15</sup> J. Monfrin, *op. cit.*, p. VI.

<sup>16</sup> *Idem.*

<sup>17</sup> *Idem.*

<sup>18</sup> Jacques Monfrin, « Philologie et histoire : L'exemple de Joinville », *La filologia testuale e le scienze umane : Convegno internazionale organizzato in collaborazione con l'Associazione internazionale per gli studi di lingua e letteratura italiana, 19-22 aprile 1993*, Rome, Accademia nazionale dei Lincei, 1994, p. 34.

manuscrits du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Wailly et Monfrin ont utilisé la copie la plus ancienne, conservée à la Bibliothèque nationale de France, et l'ont reproduite entièrement. Toutefois, l'un et l'autre sont arrivés à la conclusion « que s'en tenir à la lettre du seul manuscrit utilisable comme base, le manuscrit dit de Bruxelles, était impossible<sup>19</sup> ». Ainsi, Monfrin corrige-t-il ce manuscrit lorsqu'il détecte des fautes évidentes ou encore, plus subtiles, des omissions qu'il corrige à partir des quatre documents mentionnés plus haut. Il accompagne son édition d'une traduction toute respectueuse de la phrase de Joinville, rendant le texte totalement intelligible à qui n'est pas habitué à la langue de l'époque. Pourtant, il ne néglige pas de lui conférer également une sorte d'étrangeté fascinante en ne forçant pas le texte : il lui permet des répétitions qu'un texte d'aujourd'hui ne saurait tolérer et il ne traduit pas certains mots dont la réalité était propre à la civilisation médiévale. Lire la traduction de J. Monfrin n'est pas lire un texte du XX<sup>e</sup> siècle finissant.

---

<sup>19</sup> Jacques Monfrin, « Introduction », *La Vie de saint Louis*, *op. cit.*, p. VI.

## Chapitre I. – État de la question du genre de *La Vie de saint Louis*

Le sénéchal de Champagne fait, vers l'âge de quatre-vingts ans, un retour sur sa vie et celle du roi Louis IX en ayant recours à sa prodigieuse mémoire, dont J. Monfrin explique « la fraîcheur et la précision<sup>20</sup> » par le fait « que Joinville avait dû raconter bien souvent, au cours de sa vie, ses souvenirs sur la croisade et ainsi les vivifier année après année<sup>21</sup> ». À la demande de sa suzeraine, il entreprend un ouvrage dont l'originalité a été soulignée à plusieurs reprises par la critique : première autobiographie et premier véritable « je » en français, le premier laïc, sinon l'un des premiers, à écrire sur un saint, etc. Mais une question qui continue à préoccuper la recherche reste celle du genre de *La Vie de saint Louis*. Hagiographie, biographie, autobiographie, historiographie, mémoires? Tout et son contraire ont été dits. Si beaucoup ont effleuré ce sujet, évoqué la question sans vraiment y répondre, pris d'emblée position en

---

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. LXXII.

désignant Joinville comme « historien » ou « mémorialiste », le texte lui-même comme « autobiographie », « histoire » ou « hagiographie », certains se sont risqués à trancher la question et, pour la plupart, à expliquer leur démarche. Je rendrai compte ici du travail de ces derniers, dans l'ordre chronologique.

#### A) Le genre : la visée

Dans une étude de Paul Archambault<sup>22</sup>, le problème de la date de composition de *La Vie de saint Louis* est particulièrement significatif car à la base de la question capitale du genre. En effet, posant que la partie centrale de *La Vie de saint Louis* a été écrite dans les années 1272<sup>23</sup>, l'auteur affirme que « Joinville may not have written his statement of intention until thirty-five years after the composition of the bulk of the

---

<sup>21</sup> *Idem.*

<sup>22</sup> Paul Archambault, « The Silences of Joinville », *Papers on Languages and Literatures*, 7 (1971), p. 115-132.

<sup>23</sup> « Scholars now agree that Joinville stated his intentions long after most of the book had been written, as the body of the book was intended to be not so much hagiographical as autobiographical ». *Ibid.*, p. 118-119.

text, which was not intended to be hagiography at all<sup>24</sup> » et que « it is impossible to maintain that the book is what it purports to be, a book about the sanctity of Louis IX<sup>25</sup> », étant donné la grande place que le sénéchal se réserve dans son livre. Selon Archambault, Joinville, noble hautement « class-conscious<sup>26</sup> », auprès d'un roi qui, lui-même, « displays much the same caste prejudice as his senechal<sup>27</sup> », a voulu écrire « a manual of preudomie in which the king figures as one of two principal illustrations[,] a book about a class and an institution rather than about a man<sup>28</sup> ».

L'article d'Archambault présente un grand intérêt en ce qu'il place la visée de Joinville, son intention, au centre de la question du genre de *La*

---

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 119.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 120.

<sup>26</sup> *Idem.*

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 121. Il est à noter que Joinville ne peut pas être considéré comme le sénéchal DE Louis IX, mais bien comme le sénéchal de Champagne, donc du comte de cette région. Cette erreur en apparence banale est assez problématique quand elle fait écrire à Paul Archambault que « A preudome simply because he belonged to the one class for which this ideal was conceivable, Joinville considered himself a social equal of Louis IX. "Singulariter", he might have said, paraphrasing Heloïse, "I am the king's seneschal; but specialiter, I am his social peer". », *Ibid.*, p. 125.

*Vie de saint Louis*, même s'il tranche la question un peu abruptement en considérant que l'ouvrage de Joinville, que ce dernier déclare divisé en deux parties, est en réalité partagé en trois volets : un récit autobiographique enchâssé dans deux parties hagiographiques. Je ne partage pas cet avis qui repose entièrement sur l'affirmation que Joinville aurait écrit son livre vers 1272, offrant ainsi d'importants décalages entre les parties écrites alors et celles écrites avant 1309, date à laquelle l'ouvrage a été terminé. Joinville écrit clairement, et à trois reprises<sup>29</sup>, que son livre est bipartite, offrant d'un côté les « saintes paroles et [les] bons enseignemens » du roi, et de l'autre « ses grans faiz et [...] sa grande chevalerie<sup>30</sup> ». La troisième partie que distingue Archambault n'est que le fait d'une différence de ton perceptible chez Joinville quand, en fin de parcours, voulant raconter un pan de la vie de Louis IX qu'il connaissait moins, il eut recours explicitement à divers ouvrages, dont les *Grandes Chroniques de France*.

---

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 132.

<sup>29</sup> *La Vie de saint Louis*, § 2, 4-6 et 19.

Un autre point intéressant soulevé par l'étude de P. Archambault est l'idée que Joinville, sous des dehors de naïveté<sup>31</sup>, « is in fact pointing obliquely toward a silent conclusion<sup>32</sup> », et qu'il est utile de faire une lecture approfondie du texte pour pouvoir déchiffrer tous les sous-entendus qui lui apportent un éclairage essentiel. Archambault voit dans le « diplomatic silence<sup>33</sup> » de Joinville sur certains points, le signe que le sénéchal condamne plusieurs comportements du roi, celui-ci répondant « only imperfectly to Joinville's mature and quite personal idea of Christian preudomie ». Par contre, nombre d'anachronismes et de demi-vérités, qui seront d'ailleurs remarqués par Marcus K. Billson dans un article sur lequel je reviendrai, viennent troubler la lecture minutieuse exposée dans cette étude.

---

<sup>30</sup> *Ibid.*, § 19.

<sup>31</sup> Pire encore, Gaston Paris voit en Joinville « la façon de sentir et de juger d'un enfant » (« Jean, sire de Joinville », *Histoire littéraire de la France*, 32 (1898), p. 303, cité par Monfrin, « Introduction », *op. cit.*, p. III), et pour les critiques de la fin du siècle dernier, « dans certaines parties de son livre, il y aurait même des traces de sénilité. » (Monfrin, *Ibid.*). Monfrin ajoute : « Nous avons peut-être aujourd'hui d'autres critères, et je n'arrive pas à me persuader de la justesse de ces observations. »

<sup>32</sup> Paul Archambault, *op. cit.*, p. 120.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 127.

B) *La vie de saint Louis* : un témoignage

Si, dans sa thèse<sup>34</sup> terminée en 1967, Noël L. Corbett n'a pas vraiment abordé le sujet du genre de *La Vie de saint Louis*, il y consacre toutefois quelques pages dans l'introduction de son édition critique<sup>35</sup>. Corbett rejette l'idée d'un Joinville historien : certes, le sénéchal relate des événements historiques, il a produit « un texte de littérature documentaire plutôt que fictive ou esthétique<sup>36</sup> », mais jamais ne se considère-t-il comme historien, et encore, s'il en est un, il en est un mauvais. « Si faire œuvre d'histoire veut dire découvrir les raisons qui se cachent derrière les événements, force nous est de conclure que Joinville n'a pas la prétention de ce faire<sup>37</sup>. » Joinville a évidemment écrit une biographie, « une œuvre d'édification morale<sup>38</sup> » également, mais pour

---

<sup>34</sup> Noël L. Corbett, « Joinville's *Vie de saint Louis* : A Study of the Vocabulary, Syntax and Style », Thèse de doctorat de l'Université de Toronto, 1967, 406 p.

<sup>35</sup> Noël L. Corbett, « Introduction », Jean de Joinville, *La Vie de saint Louis : Le témoignage de Jehan, seigneur de Joinville*, Sherbrooke, Naaman, 1977, 325 p.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 39.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 40.

Corbett, le travail de Joinville se caractérise avant tout par sa valeur de témoignage, qu'il souligne en donnant à *La Vie de saint Louis* le sous-titre de *Le témoignage de Jehan, seigneur de Joinville*. Corbett a bien vu la difficulté qu'il y a à caser ce texte dans un seul genre, allant jusqu'à accorder à Joinville une lucidité déconcertante à ce propos :

À part l'importance foncière de sa matière, remarquons [que la *Vie*] prolonge plusieurs traditions littéraires déjà bien établies : elle renferme les éléments essentiels de la chronique historique, de l'épopée, et de l'hagiographie, sans pour autant bien rentrer dans aucune de ces catégories. Joinville a su profiter de l'intérêt que l'homme médiéval portait à chacun de ces genres.

L'aspect le plus important de la *Vie* est, selon Corbett, son appartenance à « la littérature de témoignage » dont elle serait « le premier et le plus éminent exemple ». Le critique ne donne pas d'autre exemple de cette supposée tradition, mais il propose de considérer le statut de témoin oculaire de Joinville comme véritablement déterminant, ce qui permettrait « d'expliquer bien des aspects de la *Vie* qui sonneraient faux dans un portrait hagiographique ou dans une simple chronique<sup>39</sup>. » Il est possible d'expliquer ainsi la grande place que Joinville accorde à sa propre

---

<sup>38</sup> *Idem.*

personne dans son ouvrage, puisque « le rôle de témoin conduit inévitablement à un retour sur soi<sup>40</sup>. » Cette position – non sans intérêt – aurait du poids s’il existait une documentation sur la « littérature de témoignage » invoquée par Corbett et qui suppose, à son avis, une attitude assez passive, ou plutôt transparente, de la part de celui qui témoigne :

Le rôle d’un témoin est de raconter dans tout son détail ce qu’il a lui-même vu et entendu, même ce qui pourrait sembler naïf ou trivial. Toute la vérité et rien que la vérité. Le témoignage par ouï-dire, non sans importance, n’a cependant que valeur de confirmation. [...] Remarquons avec quel soin [Joinville] délimite tous les renseignements qu’il a eus de seconde main, mais qui étaient indispensables à une bonne compréhension du caractère de Louis IX<sup>41</sup>.

Cette attitude devant le texte de Joinville permet d’excuser et de justifier la naïveté dont le sénéchal a été souvent taxé par la critique<sup>42</sup>,

---

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 45.

<sup>40</sup> *Idem.*

<sup>41</sup> *Idem.*

<sup>42</sup> Les ouvrages de référence, surtout, perpétuent de Joinville l’image d’un vieillard naïf et attendri se remémorant de beaux souvenirs pittoresques. *Le Petit Robert des noms propres* (édition 1994) mentionne que Joinville a écrit un « récit parfois hagiographique, écrit avec franchise et bonhomie ». Cette idée fut largement répandue également par des livres scolaires, telle que l’anthologie s’adressant aux élèves de 3<sup>e</sup> et 1<sup>ère</sup> : *Les Textes français : Le Moyen Âge*, recueillis par J.-R.

mais par ce fait même elle maintient l'accusation formulée injustement envers le sénéchal. De plus, une étude très fine de Michèle Perret a depuis jeté une lumière troublante sur ce témoignage oculaire du sénéchal. M. Perret remarque qu'il s'établit, dans la *Vie*, « du narrateur à l'acteur, de l'acteur au témoin, du témoin au personnage un jeu dialectique extrêmement complexe, dont le fonctionnement doit être éclairé si l'on désire s'interroger sur la vérité d'un texte que l'omniprésence du sujet qui s'en porte garant opacifie au lieu de l'authentifier<sup>43</sup>. » En effet, par l'étude minutieuse des marques formelles de l'énonciation, M. Perret rend manifestes de « très remarquables phénomènes d'inclusion », notamment l'usage de la première personne du pluriel, où la distinction entre le personnage de Joinville, Joinville-narrateur et le personnage du roi est difficile à faire. Ces considérations amènent à penser que l'aspect « témoignage » du texte du sénéchal n'est peut-être qu'à placer du côté

---

Chevallier et P. Audiat, Paris, Hachette, 1932, dans laquelle on décrit *La Vie de saint Louis* comme « une fresque naïve » (p. 42). Ces impressions de naïveté, de bonhomie, doivent peut-être quelque chose à Gaston Paris.

<sup>43</sup> Michèle Perret, « ...A la fin de sa vie ne fuz-je mie », *Revue des sciences humaines*, 183 (1981), p. 17-37.

des moyens rhétoriques utilisés par Joinville pour construire sa crédibilité et justifier sa prise de parole.

L'étude de Corbett a toutefois le grand mérite de situer *La Vie de saint Louis* dans le contexte où elle fut écrite, au début du quatorzième siècle, et de soulever ainsi la question de l'intention de Joinville. À plusieurs reprises, le sénéchal de Champagne manifeste dans son ouvrage son mécontentement ou son désaccord avec le roi gouvernant à l'époque de la rédaction de *La Vie*, Philippe le Bel. Joinville propose sans doute le modèle de Louis IX au roi contemporain et ses successeurs. « Tout au long de son récit, Joinville pose en effet la question : Louis le Hutin, futur roi de France, serez-vous à la hauteur de votre illustre prédécesseur<sup>44</sup>? » Ces considérations sur l'intention de Joinville seront utiles et plus amplement développées ultérieurement.

---

<sup>44</sup> Noël L. Corbett, *op. cit.*, p. 49.

C) Joinville, plus qu'un hagiographe

Marcus K. Billson<sup>45</sup> démontre que le texte de Joinville n'est pas réductible à un seul genre. Plutôt, « an examination of the Histoire as a mixture of genres is needed to describe accurately its breadth and depth<sup>46</sup> », ces genres étant l'hagiographie, l'historiographie et le genre mémorial. Ce faisant, Billson prend parti contre la thèse de Paul Archambault, soutenant que Joinville n'a pas écrit un texte hagiographique. Billson perçoit bien que la réflexion d'Archambault repose en partie sur l'idée que le sénéchal a rédigé son ouvrage en deux temps, mais il affirme, pour sa part, que

the order in which the various sections of the Histoire were composed does not disrupt the moral cogency of the work, nor does it overshadow Joinville's eventual design to write a kind of saint's life<sup>47</sup>.

Cette idée est défendable – en effet, même si le texte avait été écrit en deux temps, n'aurait-il pas été soumis à une réécriture en fin de

---

<sup>45</sup> Marcus K. Billson III, « Joinville's Histoire de saint Louis : Hagiography, History and Memoir », *The American Benedictine Review*, 31 (1980), p. 418-442.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 420.

parcours qui l'aurait rendu tout à fait cohérent ? – et très utile puisqu'elle permet d'analyser le texte de Joinville, tout en mettant de côté la question de la rédaction de *La Vie de saint Louis*, qui est difficile, voire impossible, de résoudre.

À la base, la visée de Billson est de démontrer, à l'encontre d'Archambault, que Joinville a bel et bien écrit un texte hagiographique, et pour ce faire il apporte des arguments pertinents. Ainsi, il remarque tout d'abord que Joinville a recours à l'anecdote, on pourrait dire l'*exemplum*, pour témoigner de la vie du saint roi, ce qui rappelle les nombreuses hagiographies médiévales, qui sont des « collections of anecdotes portraying the saints' exceptional holiness<sup>48</sup> ». Ensuite, soulignant qu'à partir du XII<sup>e</sup> siècle « hagiographers "wrote to promote the canonization process or to celebrate its success"<sup>49</sup> », Billson place l'œuvre de Joinville, terminée postérieurement à la canonisation de saint Louis en 1297, dans

---

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 419.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 421.

<sup>49</sup> *Idem.* Billson cite ici C. H. Lawrence, *St. Edmund of Abingdon : A Study in Hagiography and History*, Oxford, Clarendon Press, 1960, p. 7.

ce contexte de la célébration de la sainteté du roi. Un élément essentiel de l'hagiographie est en effet constitué par les récits de la naissance et de la mort du saint dont il est question, et ces deux récits ne manquent pas dans *La Vie de saint Louis*, malgré le fait que Joinville ne fut présent à aucun des événements, lui qui essaie pourtant le plus souvent de ne rapporter que ce dont il a été témoin. Enfin, un dernier point rapprochant le texte du sénéchal d'une hagiographie traditionnelle est la présence de récits d'interventions surnaturelles et de miracles.

Tout en insistant sur les liens avec le genre hagiographique, Billson ne manque pas de remarquer que Joinville diverge de plusieurs manières du genre hagiographique, que ce soit en ancrant son œuvre dans un contexte historique, contrairement aux hagiographies qui se situent dans un espace intemporel, ou en insistant sur son statut de témoin oculaire, rare chez un hagiographe. Comment explique-t-il ces décalages entre le texte du sénéchal et la « norme » hagiographique? C'est que Joinville n'a pas seulement écrit une hagiographie, mais également une historiographie, ce qui est loin d'être une contradiction, ces deux genres

étant facilement superposables au Moyen Âge, vu leur commune visée didactique; en effet, le texte historiographique a pour mission « to teach by means of examples from the past<sup>50</sup> ». Ainsi,

the historical intentions of the *Histoire*, seen in the context of medieval historiography, coincide to a great extent with the hagiographical. In telling about the Seventh Crusade, Joinville is also recounting a story about the king, a saint. By means of both subjects, he intends to interest and to inspire<sup>51</sup>.

Dans son développement sur l'aspect historiographique de *La Vie de saint Louis*, Billson reconnaît la présence de « messages<sup>52</sup> » dans le texte de Joinville, insinués de façon subtile, par exemple son aversion pour Philippe le Bel, ou le fait que la VII<sup>e</sup> croisade n'ait pas été une défaite totale. L'insertion d'anecdotes vivantes, mais plutôt inutiles du point de vue strictement historiographique<sup>53</sup>, est pour Billson l'indice qui permet de parler de mémoires dans le cas de l'ouvrage du sénéchal. L'aspect mémorial de *La Vie* se trouve dans la forme même que prend le texte :

---

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 429.

<sup>51</sup> *Idem.*

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 432.

By casting his work in a memoir form, Joinville personalizes and unifies his hagiography and his history : the memoir form logically integrates them both into a cohesive whole<sup>54</sup>.

Si Billson définit le mémorialiste comme un « eye-witness historian who participates as a character in his own narrative<sup>55</sup> », s'il perçoit la position du mémorialiste comme produisant deux fonctions nécessaires au succès de l'œuvre,

1) Joinville interests the reader by narrowing the distance between himself and the subject he presents; 2) as an eye-witness participant, Joinville is able to claim an irrefutable authenticity and reliability for his work<sup>56</sup>.

il ne va pas jusqu'à définir cette forme mémoriale qu'il a évoquée comme étant le ciment des éléments constitutifs de *La Vie de saint Louis*. Il arrive par contre à démontrer que le travail de Joinville, sous des dehors que

---

<sup>53</sup> « Historically, all of this business [une anecdote où saint Louis vient consoler Joinville après le conseil à Acre], is quite unimportant and actually unnecessary to the issue at hand ». *Ibid.*, p. 434.

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 436.

<sup>55</sup> *Idem.*

<sup>56</sup> *Idem.*

certains ont jugés confus et désordonnés, est déterminé et unifié par une simple mais cohérente vision morale<sup>57</sup>.

#### D) Une monodie

Michel Zink a réalisé en 1985 une étude assez vaste de la production littéraire du XIII<sup>e</sup> siècle pour y voir « naître une littérature dans laquelle le réel cesse d'être le reflet emblématique d'une idée, mais où il façonne les conditions de chacun et où il est à lui-même son propre sens, ou sa propre absurdité<sup>58</sup>. » Dans cette étude, il a recours à la notion de la subjectivité littéraire, définie comme étant « ce qui marque le texte comme le point de vue d'une conscience<sup>59</sup> ». Il y analyse différents genres littéraires au moyen de cette notion et conclut que, pour le roman, l'expression du sujet évolue, au fil du temps, en substituant à la vérité référentielle des événements (surtout dans la mise en roman des textes antiques), la vérité du sens de l'œuvre (dans les romans de la matière de

---

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 441.

<sup>58</sup> Michel Zink, *La subjectivité littéraire*, Paris, Presses universitaires de France, 1985, p. 8.

Bretagne). En poésie lyrique, sans que celle du Sud ait un développement semblable à celle du Nord, on assiste généralement à la narrativisation de celle-ci, et la poésie chantée est de plus en plus remplacée par la poésie récitée qui prétend s'exprimer davantage par les circonstances particulières de la vie d'un moi renvoyant à la figure du poète. Dans ce contexte de prise en charge d'un texte par son auteur, Zink traite évidemment des ouvrages à caractère autobiographique, où un « je », se donnant comme non fictif, recherche « sa propre élucidation par un retour sur son passé et un récit continu de sa vie<sup>60</sup> ». Mais cela ne va pas sans problèmes, car

même lorsqu'il se place au centre de son œuvre, un auteur médiéval écrit rarement une autobiographie au sens moderne, c'est-à-dire non seulement un récit systématique de sa propre vie, mais encore un récit conduit dans la perspective de sa propre vie, dans lequel le monde apparaît à travers le double regard qu'il a porté sur lui au cours de son existence et qu'il porte sur ce regard même au moment où il écrit<sup>61</sup>.

---

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 171.

<sup>61</sup> *Ibid.*, p. 172.

Michel Zink a alors recours à une autre appellation, puisée dans le *De vita sua* de Guibert de Nogent, pour parler des ouvrages à caractère autobiographique; il s'agit de l'expression « écritures monodiques », du grec latinisé *monodia*, qui désigne un chant où une seule personne s'exécute, un solo. Ce terme est particulièrement bien choisi, selon Zink, pour désigner le livre de Guibert de Nogent puisque ce dernier, s'il peut avoir pour modèle saint Augustin, n'a évidemment « pas de sources, fait exceptionnel au Moyen Âge<sup>62</sup> ». C'est aussi une expression utile pour désigner beaucoup d'ouvrages du XIII<sup>e</sup> siècle, car « elle englobe les notions modernes d'autobiographie et de mémoires<sup>63</sup> ».

Ainsi les livres des Philippe de Novare, Robert de Clari, Jean de Joinville bénéficient de l'éclairage nouveau qu'apporte cette considération. Ce dernier est par ailleurs l'objet d'une attention particulière de la part de M. Zink, qui résume bien la difficulté d'aborder la question du genre à propos de *La Vie de saint Louis* :

---

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 181.

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 203.

Ainsi, bien des pages de son livre présentent les caractères de l'autobiographie de façon plus marquée qu'aucun texte du Moyen Âge, alors que l'ouvrage lui-même semble ne relever nullement de la forme autobiographique. [...] On peut donc dire que la succession de l'autobiographie et des mémoires qui caractérise les monodies de Guibert [de Nogent] comme celles de Philippe de Novare est remplacée ici par l'imbrication des deux formes, alors que le projet explicite de l'ouvrage ne relève d'aucune des deux mais du modèle hagiographique<sup>64</sup>.

Voilà un constat d'une grande justesse qui devrait inciter le lecteur de Joinville à adopter une attitude très attentive, presque méfiante, face à *La Vie de saint Louis*, à défaut de quoi il pourrait se laisser aveugler par cet auteur habile, aveuglement dont témoigne entre autres certaines remarques de Jacques Le Goff (voir ci-dessous). M. Zink explique comment Joinville, par divers procédés littéraires, réussit à faire en sorte que son témoignage sur la personnalité du saint roi soit indissociable du témoignage de la grande affection qu'il ressent pour celui-ci. Zink a bien vu que « en réveillant ses souvenirs du roi défunt, le vieux sénéchal inconsolable découvre qu'on ne parle jamais que de soi-même<sup>65</sup> », et il souligne par là toute la belle complexité du livre de Joinville.

---

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 219-20.

E) Joinville, écrivain du « vrai » saint Louis

Dans son ouvrage monumental sur Saint Louis, Jacques Le Goff traite brièvement de la question du genre de *La Vie de saint Louis*, question qu'il qualifie de « situation d'imbroglio "auto-/exo-biographique"<sup>66</sup> ». Il affirme « qu'il faut rendre compte de la présence anormalement insistante de Joinville dans une œuvre qui [...] a pour titre, selon les termes de la commande, "les saintes paroles et les bons faits de notre roi saint Louis"<sup>67</sup> ». Se fondant principalement sur l'étude de Michel Zink, Le Goff conclut que « l'autobiographie et la biographie de l'"autre" sont indissolublement mêlées », dans une nouveauté d'écriture au « je » dont Joinville se « griserait » dès le début de son ouvrage<sup>68</sup>. La superposition des deux genres ainsi que des personnages du sénéchal et du roi l'amène à mettre en doute l'objectivité de Joinville :

---

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 238.

<sup>66</sup> Jacques Le Goff, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 1996, p. 480.

<sup>67</sup> *Ibid.*, p. 479.

Puisque nous cherchons Saint Louis à travers des jeux de miroirs, celui que le sénéchal imagine n'est-il pas le plus troublant, le plus subtilement agencé pour produire une illusion dont Joinville veut faire, pour lui-même et pour ses lecteurs, une réalité? [...] Cette symbiose nous conduirait-elle à une autre, à une nouvelle illusion, celle qu'engendrent la subjectivité et l'affectivité littéraire? Le Saint Louis de Joinville qui nous paraît si proche, que nous croyons, avec lui, grâce à lui, voir, entendre, toucher, n'est-il que le fantôme créé par l'émotion du sénéchal? [...] Il [Joinville] construit donc encore un écran entre le roi et ce que nous savons de lui<sup>69</sup>.

Étrangement, après avoir reconnu cette « subtilité » que saint Louis avait déjà vue en Joinville<sup>70</sup>, Le Goff persiste à intituler son chapitre sur le sénéchal *Le « vrai » Louis IX de Joinville*, et à utiliser à de nombreuses reprises cet adjectif « vrai » qui, même entouré de prudents guillemets, ne s'en trouve pas moins dangereux. Ce sentiment équivoque de Le Goff devant Joinville lui fait dire :

Et l'historien a le sentiment rare et sans doute trompeur [...], mais auquel, finalement, quand il a exercé tout son métier critique, il en est réduit à se fier pour juger de l'authenticité d'un témoignage, d'être en face du « vrai » Saint Louis. Il est tenté de s'avouer à lui-même : « Cela, Joinville n'a pas pu l'inventer, cela sent bien la

---

<sup>68</sup> *Ibid.*, p. 480.

<sup>69</sup> *Idem.*

<sup>70</sup> *La Vie de saint Louis*, § 26.

vérité, c'est bien ainsi qu'a dû être Saint Louis...» Cette impression, le lecteur de Joinville l'éprouve souvent<sup>71</sup>.

Un tel hommage au grand talent du sénéchal de Champagne ne devrait-il pas être suivi d'une attitude beaucoup plus prudente devant le grand ouvrage qu'il nous a livré?

#### F) Le sénéchal (auto)biographe

En 1997 paraît un recueil d'articles intitulé *Le Prince et son historien : La Vie de saint Louis de Joinville*<sup>72</sup>, dans lequel Jean Dufournet et Laurence Harf ont réuni les travaux de plusieurs collaborateurs et réédité certains articles dont ceux de Jacques Monfrin et Jacques Le Goff. Plusieurs, dans cet ouvrage, abordent le problème du genre mais seulement pour l'effleurer, ou pour en souligner la complexité. Seuls quelques-uns traitent la question de front, et je m'attarderai au travail de deux d'entre eux.

---

<sup>71</sup> J. Le Goff, *Saint Louis*, *op. cit.*, p. 485.

<sup>72</sup> *Le Prince et son historien : La Vie de saint Louis de Joinville*, études recueillies par Jean Dufournet et Laurence Harf, Paris, Honoré Champion, 1997.

Elisabeth Gaucher se prononce dès le titre de son étude : « Joinville et l'écriture biographique ». Reconnaisant l'extraordinaire originalité du travail de Joinville, elle affirme qu'il « s'agit d'une biographie où le "je" constitue l'axe du récit<sup>73</sup> ». Toutefois, c'est sans définir le genre ni comparer le livre de Joinville à une tradition biographique, qu'elle remarque que « comme la plupart des biographies posthumes, la *Vie de saint Louis* est née d'une commande familiale<sup>74</sup>. »

Pour E. Gaucher,

les deux formules dont use Joinville pour qualifier son texte (Livre des saintes paroles et des bons faiz nostre roy saint Looÿs, §2 ; vie nostre saint roy Looÿs, §19) relèvent du genre biographique. [...] Mais si Joinville donne à son travail l'étiquette du genre, il n'en respecte pas pour autant toutes les règles : hormis le cadre chronologique (la durée d'une vie) et l'intention apologétique (l'éloge du défunt), le texte déborde la « matière » d'une simple biographie et tend à s'assimiler à tous les autres genres historiques<sup>75</sup>.

---

<sup>73</sup> Elisabeth Gaucher, « Joinville et l'écriture biographique », *Le Prince et son historien : La Vie de saint Louis de Joinville*, *op. cit.*, p. 102.

<sup>74</sup> *Ibid.*, p. 103.

<sup>75</sup> *Ibid.*, p. 101.

Encore que l'auto-attribution par Joinville de « l'étiquette » du genre biographique soit très discutable, et malgré le flou générique persistant autour de l'œuvre de Joinville, c'est à l'écriture biographique qu'E. Gaucher la rattache, reconnaissant que « la biographie royale offre une tribune où s'exprime la fierté d'un homme qui a su faire carrière<sup>76</sup> ». Gaucher justifie la présence autobiographique par « la fascination du biographe pour son personnage [qui] aboutit à un désir d'identification<sup>77</sup> » dans ce livre qui « retrace l'"histoire d'une rencontre", celle d'un monarque, d'un saint, d'un ami, que Joinville honore tout à la fois sans s'oublier lui-même<sup>78</sup>. »

Françoise Laurent, dans sa riche et intéressante communication, traite amplement du genre de *La Vie de saint Louis*, pour d'abord en mentionner la complexité et la fluidité. Rappelant que la question a déjà

---

<sup>76</sup> *Ibid.*, p. 117.

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 119.

<sup>78</sup> *Ibid.*, p. 102. E. Gaucher cite ici A. Strubel, « Joinville, historien des croisades ? », *Les Champenois et la croisade*, Actes du colloque de Reims (27-28 novembre 1987), publ. par Y. Bellenger et D. Queruel, Paris, Aux Amateurs de Livres, 1989, p. 149.

été maintes fois discutée, elle s'applique plutôt à faire ressortir l'aspect hagiographique du livre de Joinville.

Voir comment son ouvrage [s'inspire de l'hagiographie], qu'il s'agisse de sa vocation, de sa structure et de la représentation qu'il offre de la figure du saint, c'est saisir la spécificité du témoignage de Joinville et mesurer sa propre expérience de la sainteté. C'est aussi unir les deux aspects en apparence inconciliables de son écriture et instaurer une relation dialectique entre une autobiographie et la biographie d'un saint<sup>79</sup>.

F. Laurent souligne en effet comment *La Vie de saint Louis* prend ses sources dans la tradition hagiographique : elle évoque la vocation didactique de l'œuvre, observe que sa structure bipartite est représentative de l'hagiographie et dégage bien la figure du saint roi laïc dont Joinville fait le portrait. F. Laurent explique l'aspect autobiographique du texte en le mettant en relation avec l'écriture hagiographique de Joinville, puisque « l'omniprésence du "moi" ressortit aussi à la démarche hagiographique qui procède d'un "acte d'imitation"<sup>80</sup> », imitation qui se réalise habituellement hors de l'espace textuel, mais qui chez Joinville s'accomplit dans le texte même. Cette étude très pertinente et fouillée permet de voir à

---

<sup>79</sup> Françoise Laurent, « *La Vie de saint Louis* ou le miroir des saints », *Le Prince et son historien : La Vie de saint Louis de Joinville*, *op. cit.*, p. 151.

quel point l'œuvre de Joinville ne peut être réduite qu'à une autobiographie, et de comprendre l'importance du poids de la tradition hagiographique chez un auteur à la culture non cléricale. Mais est-il possible de véritablement subordonner l'aspect autobiographique de *La Vie* à son aspect hagiographique?

Dans *Jean de Joinville : De la Champagne aux royaumes d'outre-mer*, recueil réuni par Danielle Quéruef en 1998, paraît une étude participant au débat sur le genre de *La Vie de saint Louis*, celle de Christine Ferlampin-Acher, « Joinville, de l'hagiographe à l'autobiographe : approche de *La Vie de saint Louis* ». Pour mesurer l'écart que prend Joinville par rapport à la tradition hagiographique, C. Ferlampin-Acher compare *La Vie de saint Louis* avec l'hagiographie de saint Louis composée par le franciscain Guillaume de Saint-Pathus. Alors que ce dernier

se contente de reprendre les données du procès de canonisation en les ordonnant et en les amplifiant rhétoriquement, ne retenant de Louis IX que le saint, Joinville ne se limite pas ainsi et s'intéresse aussi à la dimension politique de l'homme sans oublier de peindre

---

<sup>80</sup> *Ibid.*, p. 177.

par exemple les peuples étranges de l'Orient. À partir d'un modèle hagiographique de commande, le sénéchal de Champagne a œuvré en historiographe et a donné à sa composition une dimension autobiographique<sup>81</sup>.

En effet, le souci de vérité de Joinville, l'effort qu'il fait pour ne rapporter que ce qu'il a vu et entendu, le recours à certaines sources écrites, l'écriture en prose, tout ceci le rapproche nettement de l'historiographe. Mais la dimension la plus originale de son œuvre est bien l'autobiographique. « Joinville expérimente là un type d'écriture novateur, à la mesure de l'expérience unique qui fut la sienne<sup>82</sup>. » C. Ferlampin-Acher adopte d'ailleurs une attitude prudente devant ce « premier [auteur] à parler de lui-même à la première personne<sup>83</sup> », donnant l'exemple de plusieurs critiques fascinés par l'apparente simplicité et sincérité de Joinville. « De toute évidence le discours personnel n'a pas pour unique fonction de cautionner la vérité de l'hagiographie et de l'historiographie

---

<sup>81</sup> Christine Ferlampin-Acher, « Joinville, de l'hagiographe à l'autobiographe : approche de *La Vie de saint Louis* », *Le Prince et son historien : La Vie de saint Louis de Joinville*, *op. cit.*, p. 82.

<sup>82</sup> *Ibid.*, p. 85.

<sup>83</sup> *Ibid.*, p. 87.

en donnant du poids au témoin<sup>84</sup>. » Ce serait plutôt le moyen pour Joinville de procéder à une autojustification, afin d'expliquer son refus de participer à la seconde croisade et de compenser la perte du roi. Ferlampin-Acher reconnaît sans peine que des indices – elle mentionne plus particulièrement le silence de Joinville sur la croisade vers Tunis – nous signalent « une reconstruction idéale et autojustificatrice du passé ». Ce constat diffère beaucoup des lectures un peu fascinées qu'ont fait plusieurs et que rapporte Ferlampin-Acher, dans l'introduction de son article : que ce soit Sainte-Beuve, Michelet ou, plus récemment, André Suares ou Jacques Le Goff.

Les deux dernières publications mentionnées, regroupant nombre d'études différentes et parfois divergentes, montrent que la recherche récente sur *La Vie*, de plus en plus importante, s'intéresse indéniablement au problème du genre de cette œuvre. Pour régler cette question, il appert que la critique invoque le plus souvent plusieurs genres à la fois. Toutefois, l'irréductibilité de *La Vie de saint Louis* à un seul des genres

---

<sup>84</sup> *Idem.*

susmentionnés est peut-être le symptôme qu'elle relève d'une notion générique plus englobante, celle des Mémoires.

## Chapitre II – Joinville mémorialiste

Si les mots « mémoires » et « mémorialiste » peuvent se lire à maintes reprises chez les critiques de *La Vie de saint Louis* et de son auteur, rares sont ceux qui ont pu donner une ou des définitions de ces concepts. Ici on peut lire la phrase : « Joinville ne se comporte [...] pas simplement comme un mémorialiste qui rassemblerait ses souvenirs<sup>85</sup> », comme s'il s'agissait là de l'activité propre au mémorialiste. Là, on lit : « S'agit-il alors de mémoires, c'est-à-dire de simples brouillons destinés à servir de memento à la rédaction d'un livre<sup>86</sup> ? » Il est vrai qu'il s'agit là d'une définition du mot, mais il en existe d'autres, d'où la difficulté de circonscrire le genre mémorial. Pourtant, c'est à cette tâche que s'est astreint Frédéric Charbonneau, dans une étude éloignée du monde

---

<sup>85</sup> Dominique Boutet, « La méthode historique de Joinville et la réécriture des *Grandes chroniques de France* », *Jean de Joinville : de la Champagne aux royaumes d'outremer*, Langres, D. Guéniot, 1998, p. 94.

<sup>86</sup> Elisabeth Gaucher, « Joinville et l'écriture biographique », *Le Prince et son historien*, *op. cit.*, p. 101.

médiéval : la production mémoriale du XVII<sup>e</sup> siècle. Il réussit à définir le genre d'une manière probante qui tend à reconnaître que ceux qui parlaient de Joinville presque intuitivement comme d'un mémorialiste étaient sur la bonne voie.

En fait, plus qu'une définition, Frédéric Charbonneau s'attache à trouver, dans sa thèse intitulée *Du secret des affaires aux arcanes de l'histoire : Les Mémoires historiques en France entre 1610 et 1715*, une « unité problématique » du genre mémorial, qui, « sans codification explicite, [...] a pu accueillir des textes qui se situent apparemment aux antipodes les uns des autres<sup>87</sup> ». À travers « des textes impersonnels et des textes personnels, des témoignages sur autrui et des retours sur soi<sup>88</sup> », autant d'ouvrages connus sous le terme de « mémoires », à travers également certaines « œuvres que nous identifions comme telles et qui pourtant n'en portent pas le titre<sup>89</sup> », « la discrète unité du genre

---

<sup>87</sup> Frédéric Charbonneau, *op. cit.*, p. 17.

<sup>88</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>89</sup> *Ibid.*, p. 20.

mémorial<sup>90</sup> » est trouvée dans l'attitude des auteurs qui, tous en position de refus d'un discours officiel omniprésent, lui opposent le récit d'un secret unique et divergeant. Que ce soit « le refus des Histoires officielles et de leur version des faits<sup>91</sup> » chez les mémorialistes nobles en difficulté avec le pouvoir monarchique, l'opposition, en matière de religion, « au discours de l'orthodoxie et à la propagande ultramontaine<sup>92</sup> » chez les mémorialistes de Port-Royal ou encore et plus généralement l'« opposition à l'histoire officielle<sup>93</sup> » chez les auteurs de mémoires anecdotiques, partout l'on peut sentir que

les Mémoires sont une Histoire secrète, ils sont là pour dévoiler l'événement du point de vue irremplaçable de l'auteur, le seul à connaître les faits ou le seul à les oser dire. C'est au moyen de secrets qu'ils s'opposent à l'Histoire et c'est souvent par eux qu'ils intéressent<sup>94</sup>.

---

<sup>90</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>91</sup> *Idem.*

<sup>92</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>93</sup> *Idem.*

<sup>94</sup> *Idem.*

D'ailleurs, Charbonneau souligne que tous les mémorialistes ont la caractéristique d'être, au moment de livrer leur secret, physiquement à l'écart de la société : emprisonnés, exilés, en retraite, trop vieux pour participer activement à la vie politique, certains vont même demander que leurs écrits soient publiés après leur mort afin de ne pas être la cible de représailles.

Le refus des discours historique et social officiels, le secret d'un témoignage unique, ainsi qu'une situation en marge de la société due au grand âge, voilà bien des particularités que l'on retrouve sans contredit chez Joinville. En effet, à la lecture minutieuse de *La Vie*, il est aisé de percevoir l'intention polémique du sénéchal, que ce soit au plan politique, religieux ou historiographique.

#### A) Des mémoires politiques

Une étude de Franck Collard dans le recueil *Jean de Joinville : De la Champagne aux royaumes d'outre-mer* s'applique à démontrer à quel point le sénéchal est très apparemment en difficulté ou à tout le moins en

désaccord avec le gouvernement de Philippe le Bel. La rédaction de *La Vie de saint Louis* survient comme une bonne occasion pour Joinville de régler ses comptes avec le souverain :

[le contexte de la rédaction] éclaire d'une lumière particulière bien des passages de l'œuvre dont la lecture est en réalité à dédoubler. Derrière maints propos louangeur sur Louis IX et son règne se cachent en effet des considérations amères sur les années 1300, envers du décor des Mémoires<sup>95</sup>.

Dès la première phrase de *La Vie*, Joinville se présente comme un noble (« sire de Joinville<sup>96</sup>... »), de la maison de Champagne (« seneschal de Champaigne<sup>97</sup> »), maison prestigieuse attachée depuis longtemps à la couronne, et plus que jamais depuis le mariage de Jeanne de Navarre, comtesse de Champagne, avec Philippe le Bel. Un peu plus loin, alors qu'il se présente une deuxième fois, Joinville se pose comme un conseiller et compagnon très proche de Louis IX<sup>97</sup>, ce qu'il s'attachera à démontrer à de

---

<sup>95</sup> Franck Collard, « Quand l'apologie nourrit le réquisitoire : une lecture en négatif des *Mémoires* de Joinville », *Jean de Joinville : De la Champagne aux royaumes d'outre-mer*, op. cit., p. 131.

<sup>96</sup> *La Vie de saint Louis*, § 1.

<sup>97</sup> *La Vie de saint Louis*, § 18 : « En nom de Dieu le tout puissant, je, Jehan, sire de Joynville, seneschal de Champaigne, faiz escrire la vie nostre roy Looÿs, ce que je

nombreuses reprises dans son texte par les innombrables exemples de la grande familiarité qui régnait entre les deux hommes. Ainsi, baron, Champenois et conseiller de Louis IX, voilà les bases de l'autorité de Joinville, et « à ces trois titres, le sire a des motifs de mécontentement vers 1302-1309 envers le roi régnant<sup>98</sup> ». Selon Collard, Joinville a plusieurs raisons d'être amer. D'abord, « à partir de 1284, la Champagne est passée en des mains capétiennes et les agents du roi, souvent recrutés parmi les plus zélés des agents comtaux, y exercent un pouvoir brutal<sup>99</sup> [...] ». Ensuite, selon toute apparence, « le temps heureux où le sire de Joinville avait l'oreille du monarque est révolue<sup>100</sup> ». Enfin, le sénéchal est un homme déçu et blessé car « la monarchie a ignoré son désir légitime de posséder quelques reliques du roi saint<sup>101</sup> ».

---

vi et oÿ par l'espace de .VI. ans que je fu en sa compaignie ou peleninage d'outre mer, et puis que nous revenimes. »

<sup>98</sup> Franck Collard, *op. cit.*, p. 134.

<sup>99</sup> *Ibid.*, p. 136.

<sup>100</sup> *Idem.*

<sup>101</sup> *Idem.*

Fort de son autorité de sénéchal de Champagne et d'ancien compagnon de Louis IX, ayant de multiples griefs contre le gouvernement de Philippe IV, c'est parfois directement, parfois plus subtilement qu'il les fait surgir dans *La Vie de saint Louis*. F. Collard remarque que certains passages sont sans équivoques. Dès le paragraphe 42, après avoir raconté que Louis IX s'était repenti de ses fautes quand il eut échappé à la mort, Joinville écrit :

Si y preingne garde li roys qui ore est, car il est eschapé de aussi grant peril ou de plus que nous ne feimes; si s'amende de ses mesfaits en tel maniere que Dieu ne fiere en li ne en ses choses cruelment<sup>102</sup>.

Le sénéchal n'est pas tendre non plus lorsqu'il souligne tout l'honneur qui rejaillit sur la lignée capétienne du fait de la canonisation de Louis IX :

grant joie fu et doit estre a tout le royaume de France, et grant honeur a toute sa lignee qui a li vourront retraire de bien faire, et grant honeur a touz ceulz de son lignage qui par bones oevres le vourront ensuivre; grant deshonneur a son lignage qui mal voudront fere, car en les mousterra au doi, et dira l'en que le saint roy dont il sont estrait feist envis une tele mauvestié<sup>103</sup>.

---

<sup>102</sup> *La Vie de saint Louis*, § 42.

Ces remarques percutantes sont toutefois assez rares, et les commentaires critiques de Joinville envers le gouvernement de Philippe le Bel sont le plus souvent à lire en filigrane, et j'aurai l'occasion de revenir sur ces passages plus longuement dans le troisième chapitre de cette étude. Mais ces quelques considérations apportées par Franck Collard permettent de rapprocher *La Vie de saint Louis* des Mémoires du XVII<sup>e</sup> siècle tels que les a caractérisés F. Charbonneau, c'est-à-dire comme étant des écrits véhiculant un discours critique de celui admis par le pouvoir.

## B) Des mémoires historiographiques

Si le mémorialiste adopte une attitude hostile envers le pouvoir, Charbonneau montre qu'il est également, ou surtout, aux prises avec la voix et la mémoire de ce pouvoir : l'Histoire officielle, celle des historiographes en charge au XVII<sup>e</sup> siècle. Or, dans l'œuvre de Joinville, l'Histoire tient une place pareillement importante sous la forme de larges citations directement extraites des *Grandes Chroniques de France*. Ces

---

<sup>103</sup> *Ibid.*, § 761.

dernières constituent une imposante compilation d'œuvres historiques en prose, composées, pour la plupart, à l'abbaye de Saint-Denis, entre le XIII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle. Après Paris, principal lieu de résidence du roi, et Reims, ville du sacre, aucun autre lieu ne cristallise mieux la figure immémoriale du roi de France que l'abbaye de Saint-Denis, nécropole royale, dépositaire de l'enseigne saint Denis déployée lors des batailles menées par le roi, et chaque fois évoquée dans le cri de guerre des Capétiens : « Montjoie Saint-Denis ! » Il n'est donc pas surprenant qu'en cet endroit soit entreprise la vaste opération historiographique en langue vernaculaire que sont les *Grandes Chroniques de France*, traduites du latin et réorganisées afin de diffuser en français l'histoire légitimant les rois de France, depuis leur origine mythique à Troie.

Quel fut le rapport qu'entretint Joinville avec ce « romant », comme il désigne les *Grandes Chroniques*? Dominique Boutet s'est livré au long travail de comparer les deux textes pour voir comment Joinville a fait sa sélection d'extraits, ce qu'il a choisi de reproduire et comment il l'a reproduit. Tout d'abord, il remarque que c'est uniquement dans les

quelques cent derniers paragraphes de *La Vie de saint Louis*, à partir du § 667, que Joinville emprunte aux *Chroniques*. Il n'y puise pas pour raconter les premières années du règne de Louis IX, période dont il n'a pas été témoin et dont il a une vision souvent erronée. Il n'y a pas recours non plus lors de son récit des croisades qui comporte quelques inexactitudes, surtout en ce qui a trait au début de l'expédition, alors que le sénéchal n'était pas encore dans l'entourage immédiat du roi. Les *Chroniques* surgissent plutôt alors que Joinville relate les années qui ont suivi le retour d'outre-mer, période où le roi et le sénéchal de Champagne se sont considérablement éloignés. En général, dans cette partie,

Joinville procède [...] à une imbrication étroite entre les grandes lignes d'un texte-source et son expérience personnelle, remplaçant quelquefois un exemple de l'historiographie officielle par un souvenir authentique<sup>104</sup>.

D. Boutet suppose que si Joinville n'a pas utilisé les *Grandes Chroniques* plus tôt dans son récit, c'est qu'il ne possédait pas encore de copie de ce texte qui, pour la partie qui intéresse le Champenois, aurait été rédigé entre 1290 et 1297. Mais il s'interroge sur les raisons qui ont

poussé Joinville a recopié des pages entières des *Chroniques*, d'autant qu'il a recours à « des techniques et des choix d'écriture qui s'éloignent aussi délibérément que possible du modèle de l'historiographie officielle<sup>105</sup> ». Il conclut que

Joinville n'a pas recouru aux *Grandes Chroniques* simplement par fatigue, mais peut-être pour disposer d'une trame qui donne une cohérence à des souvenirs personnels trop éparpillés dans le temps, et qui, par un effet de retour, permettent d'authentifier le discours officiel en même temps que de l'assimiler<sup>106</sup>.

« Authentifier le discours officiel », voilà une notion qui, à la lumière de la thèse de F. Charbonneau, prend une importance que D. Boutet ne souligne peut-être pas assez. En effet, Joinville semble, dans les dernières pages de son œuvre, s'adonner à une révision de l'historiographie officielle. Il l'affirme d'ailleurs lui-même, à la toute fin de son texte, en disant :

Je fais savoir a touz que j'ai ceans mis grant partie des faiz nostre saint roy devant dit, que je ai veu et oÿ, et grant partie de ses faiz

---

<sup>104</sup> Dominique Boutet, *op. cit.*, p. 107.

<sup>105</sup> *Ibid.*, p. 101.

<sup>106</sup> *Ibid.*, p. 107.

que j'ai trouvez, qui sont en un romant, les quiex j'ai fet escrire en cest livre. Et ces choses vous ramentoif je pour ce que cil qui orront ce livre croient fermement en ce que le livre dit, que j'ai vraiment veus et oÿes. Et les autres choses qui sont escriptes ne vous tesmoigne que soient vrayes par ce que je ne les ay veues ne oÿ.

Il est aisé de voir dans ces paroles une volonté de porter un jugement sur l'historiographie officielle, vue l'autorité conférée au sénéchal par son état de témoin unique, un des rares proches de Louis IX encore vivant à l'époque de la rédaction de *La Vie de saint Louis* et des *Grandes Chroniques*.

### C) Des mémoires religieux

En plus de dénoncer, en quelque sorte, le comportement de Philippe le Bel et de son gouvernement, de procéder de réviser l'historiographie officielle en livrant sa propre version des faits et en mettant en scène un saint Louis intime, Joinville s'attache à écrire la vie d'un saint laïc et à défendre cet état. Il est le seul laïc à avoir écrit sur Louis IX, et cela ne va pas sans influencer son témoignage qui diffère beaucoup des écrits des différents biographes du roi saint. Ces derniers, qui dans plusieurs cas

n'ont pas connu directement le saint, écrivent non seulement dans une perspective ecclésiastique mais également en laissant transparaître les intérêts de leurs ordres respectifs, comme le montre bien Jacques Le Goff<sup>107</sup>. Leurs textes demeurent par ailleurs beaucoup plus près de l'hagiographie traditionnelle.

Pour bien mesurer à quel point Joinville développe un point de vue polémique sur le plan religieux, il est nécessaire d'avoir en tête la situation des XIII<sup>e</sup> et début XIV<sup>e</sup> siècles, période pendant laquelle s'opère une certaine laïcisation de la spiritualité et de la sainteté. En effet, jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, l'idée de la suprématie des clercs sur les laïcs, le succès de la spiritualité du « mépris du monde », l'importance de la culture latine et le rapport étroit entre noblesse et sainteté, même chez les religieux, furent autant d'obstacles majeurs à la valorisation de l'état laïc. Toutefois, l'avènement des ordres Mendians au tout début du XIII<sup>e</sup> siècle vint fortement imprégner la vie spirituelle de toutes les couches de la société et apporter des changements qui amenèrent une relative valorisation du laïc. L'intense activité de prédication des Franciscains et des

---

<sup>107</sup> Jacques Le Goff, *Saint Louis*, *op. cit.*

Dominicains, dans les villes mais aussi auprès des grands (saint Louis affectionnait beaucoup les frères mendiants), interpelle les laïcs de toute condition et les encourage à chercher « à accéder à une certaine perfection chrétienne indépendamment de toute relation institutionnelle avec le monachisme<sup>108</sup> ». Les Frères Mineurs donnent par ailleurs aux laïcs une solution concrète à leur désir de vivre leur foi au moyen de l'établissement du tiers-ordre, sorte de monachisme laïc « destiné à s'identifier à la société elle-même<sup>109</sup> ». Chez les nobles, la croisade continue au XIII<sup>e</sup> siècle d'être une manière bien active, et bien violente, de vivre sa foi, mais « il est cependant significatif que, dans certains textes composés à l'usage des laïcs, le thème de la *militia Christi* ait tendu à être transposé sur un registre spirituel<sup>110</sup> ». S'offrent donc au monde laïc plusieurs manières de vivre sa spiritualité de manière reconnue par l'Église, hors des hérésies que saint Louis combat, au début de son règne, sur son propre territoire, mais

---

<sup>108</sup> André Vauchez, *La spiritualité du Moyen Âge occidental : VIII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 1994 (1975), p. 147.

<sup>109</sup> Étienne Delaruelle, « L'influence de saint François d'Assise sur la piété populaire », *La piété populaire au Moyen Âge*, Torino, Bottega d'Erasmus, 1975, p. 234.

<sup>110</sup> André Vauchez, *op. cit.*, p. 149.

il subsiste tout de même dans le clergé une inquiétude qui culminera au début du XIV<sup>e</sup> siècle avec la condamnation de plusieurs béguins.

Des changements se manifestent conséquemment pour ce qui est, plus officiellement, des canonisations. Même si les fidèles de tout le Moyen Âge étaient familiers avec les rois saints et que la noblesse fut pendant longtemps une condition *sine qua non* de la sainteté (surtout dans l'Europe non-méditerranéenne), la majorité des saints étaient issus du clergé. Or, au XIII<sup>e</sup> siècle, la papauté va non seulement canoniser plusieurs laïcs, nobles, bien sûr, mais elle le fera pour d'autres raisons que par les siècles précédents. André Vauchez compare sainte Marguerite d'Écosse, morte en 1093, avec sainte Élisabeth de Hongrie, morte en 1231, et montre l'ampleur de la transformation qui s'est opérée dans l'idéal de sainteté de l'une à l'autre. Alors que la première mérite « d'être vénérée pour son comportement exemplaire en tant qu'épouse, mère et souveraine, [...] sa biographie [constituant] une apologie de l'action chrétienne des détenteurs du pouvoir<sup>111</sup> », la seconde ne mena « qu'en apparence

---

<sup>111</sup> *Id.*, *La spiritualité du Moyen Âge occidental : VIII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 1994 (1975), p. 156.

l'existence d'une souveraine<sup>112</sup> », ne participant qu'à regret aux banquets. Veuve, elle abandonna château et enfants pour se consacrer au sort des pauvres, et elle aurait « volontiers mendié si son confesseur, le terrible Conrad de Marburg, ne le lui avait pas fermement interdit<sup>113</sup> ». Ainsi,

à travers [l'exemple d'Élisabeth de Hongrie] ou celui, plus tardif, de saint Louis, apparaît bien la nouvelle conception de la sainteté : il ne suffisait plus désormais, pour y parvenir, de remplir pleinement les exigences de son état et de donner l'exemple des plus hautes vertus morales; encore fallait-il imiter le Christ dans son abaissement et ses souffrances, en n'hésitant pas à accomplir des actes insensés aux yeux de la société, même d'une société qui se disait chrétienne comme celle du Moyen Âge<sup>114</sup>.

En effet, s'il existe bel et bien dans l'Europe médiévale une longue tradition de souverains saints<sup>115</sup>, au point où l'on peut parler d'« hagiocratie<sup>116</sup> », Louis IX, lui, est « un saint entre la tradition et la

---

<sup>112</sup> *Idem.*

<sup>113</sup> *Ibid.*, p. 157.

<sup>114</sup> *Idem.*

<sup>115</sup> Cf. Robert Folz, *Les saints rois du Moyen Âge en Occident*, Bruxelles, Société des Bollandistes, 1984, ainsi que Marc Bloch, *Les rois thaumaturges : études sur le caractère surnaturel attribué à la puissance royale, particulièrement en France et en Angleterre*, nouv. éd., Paris, Gallimard, 1983.

modernité, d'une sainteté qui s'est détachée de la sainteté royale du haut Moyen Âge<sup>117</sup> ». Si Le Goff peut affirmer que :

entre les rois souffre-passion du haut Moyen Âge, les rois confesseurs des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, associés à des moments de conversion de peuples, à des modèles monastiques, à une idéologie de royauté sacrée, et saint Louis, il y a plus rupture que continuité, [...] la sainteté de Louis est différente<sup>118</sup>,

c'est que chez ce roi, l'influence des ordres Mendiants, se fait sentir. Cela est particulièrement perceptible dans « le zèle qu'il manifesta pour la propagation de la foi chrétienne<sup>119</sup> », désir qu'il tenta d'accomplir de plusieurs manières, que ce soit en entreprenant deux croisades, en condamnant les blasphémateurs ou, quotidiennement, comme il le fait avec Joinville, en s'efforçant « de tout son pouvoir par ses paroles de [...] faire

---

<sup>116</sup> Se référant à J. Chelini, *Histoire religieuse de l'Occident médiéval*, Paris, 1968, p. 71, Vauchez écrit, en parlant de la Gaule mérovingienne : « Sainteté, pouvoir et distinction aristocratique étaient si étroitement liés qu'on a pu parler à ce propos, d'une véritable "hagiocratie" », *La sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Âge*, op. cit., p. 204.

<sup>117</sup> Jacques Le Goff, *Saint Louis*, op. cit., p. 857.

<sup>118</sup> *Ibid.*, p. 843.

<sup>119</sup> André Vauchez, *La sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Âge*, op. cit., p. 417.

croire fermement en la loy crestienne<sup>120</sup> ». Du côté des autorités de l'Église l'attitude s'est également modifiée puisque, même si le saint roi fut glorifié pour avoir bien accompli les devoirs de son état, comme l'avait été Marguerite d'Écosse,

il est frappant de constater qu'en fait les appréciations portées sur le "bon gouvernement" de Louis ne tiennent qu'une place relativement modeste dans les éloges qui lui furent adressés par les clercs. Dans l'important discours qu'il prononça à l'occasion de sa canonisation, en 1297, Boniface VIII lui fit gloire d'avoir méprisé le monde pour le soumettre à Dieu, tout en demeurant au milieu des hommes; [...]. L'accent est mis sur le roi "béguin" des dernières années, confit en dévotion et totalement détaché des contingences terrestres, [...] <sup>121</sup>.

Mais si le pape insiste sur l'image du roi « béguin », la sainteté de Louis est aussi marquée par un second modèle, « celui de la prud'homie, ce mixte de courtoisie et de raison<sup>122</sup> », que le roi plaçait au-dessus de

---

<sup>120</sup> *La Vie de saint Louis*, § 43.

<sup>121</sup> André Vauchez, *La sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 416. Vauchez ajoute : « dont la vue faisait pleurer Joinville », mais il est difficile de voir à quel passage il peut bien faire allusion, surtout que, comme l'écrit Michel Zink, « Lorsqu'elles coulent (les larmes), ce n'est pas des yeux de Joinville, sauf une seule fois où, malade, à Acre, il craint de mourir », dans « Joinville ne pleure pas mais il rêve », *Poétique*, 33 (1972), p. 29.

<sup>122</sup> Jacques Le Goff, *op. cit.*, p. 843.

tout, selon Joinville<sup>123</sup>. « Entre bellicisme et bigoterie, le roi prud'homme<sup>124</sup> » est un véritable idéal laïc qui est justement défendu par Joinville.

La position que soutient Joinville sur le plan religieux se manifeste dans son ouvrage à plusieurs endroits, dès les premiers paragraphes de son ouvrage, mais elle est amenée avec beaucoup de finesse. Joinville nous annonce alors son plan : il parlera dans un premier temps de la conduite de saint Louis en rapport avec Dieu et son entourage, et dans un deuxième temps, il racontera les hauts faits et les chevaleries du roi. Quand le sénéchal décrit plus précisément la matière de la première partie de son livre, il dit qu'elle « si devise comment il se gouverna tout son tens selonc Dieu et selonc l'Eglise et au profit de son regne<sup>125</sup>. » Quelques lignes plus loin, il reformule cette présentation :

Sire, pour ce qu'il est escript : « Fai premier ce qu'il a fiert a Dieu et il te adrescera toutes ces autres besoignes », ai je tout premier fait

---

<sup>123</sup> *La Vie de saint Louis*, § 32.

<sup>124</sup> Jacques Le Goff, *op. cit.*, p. 623.

<sup>125</sup> *La Vie de saint Louis*, § 2.

escrire ce qui affiert aus troiz choses desus dites, c'est a savoir ce qui affiert au profit des ames et des cors, et qui a fiert au gouvernement du peuple<sup>126</sup>.

Par cette reformulation, Joinville met sur le même plan Dieu et le « profit des ames » ainsi que le « profit de son regne » et le « gouvernement du peuple », ce qui, dans les deux cas, est compréhensible. Là où le sénéchal surprend, c'est lorsqu'il fait un lien entre l'Église et le « profit des cors ». Certes, au Moyen Âge, le mot « cors » s'utilise au sens large de « personne humaine », mais ici l'opposition à « ames » est frappante. L'Église n'aurait-elle donc rien à faire dans le profit des âmes? Comment interpréter cette insinuation faite par le pieux Joinville? Une phrase du début du quatrième paragraphe mène plus loin :

Et ces autres choses<sup>127</sup> ai je fait escrire aussi a l'onneur du vrai cors saint, pour ce que par ces choses desus dites en pourra veoir tout cler que onques homme lay de nostre temps ne vesqui si saintement de tout son temps, des le commencement de son regne jusques a la fin de sa vie<sup>128</sup>.

---

<sup>126</sup> *Ibid.*, § 3.

<sup>127</sup> Je suis l'avis de J. Monfrin et de N. de Wailly qui considèrent que «ces autres choses» renvoient effectivement aux choses décrites dans la première partie. *Cf.* note du § 4, p. 403.

<sup>128</sup> *La Vie de saint Louis*, § 4.

Pour cet homme qui tient à glorifier la laïcité de saint Louis, il apparaît cohérent de placer les âmes du côté de Dieu, et les « cors » du côté de l'Église; certes, tout individu a un corps et doit, au Moyen Âge, être en rapport avec l'Église, mais chacun a aussi une âme et par là peut directement atteindre à Dieu et entretenir avec lui une relation privilégiée. Le sénéchal qui, jeune, avait pris sur lui de rédiger un Credo pour les mourants<sup>129</sup>, veut ici montrer la sainteté d'un homme laïc, que l'on « pourra veoir tout cler » à la lecture de cet ouvrage qui lui est voué, et du même coup procéder à la rédaction d'un véritable plaidoyer en faveur d'une spiritualité proprement laïque, riche et accomplie en dehors du clergé.

---

<sup>129</sup> Jean, sire de Joinville, *Histoire de saint Louis, Credo et lettre à Louis X*, par Natalis de Wailly, Paris, Hachette, 1881.

### Chapitre III. – *Ses saintes paroles et ses bons enseignemens*

Si la triple visée polémique de Joinville, à savoir sa critique du gouvernement, de l'Histoire et de la vision cléricale du laïcat, est perceptible grâce à quelques rares déclarations non équivoques, tel que vu dans l'article de Franck Collard cité au chapitre précédent, elle se manifeste également par un certain procédé rhétorique mis en œuvre par le sénéchal. Il ne s'agit pas de chercher dans le style, dans l'*elocutio*, la clé du discours de Joinville, mais il faut remonter, dans le processus rhétorique, sinon jusqu'à son *inuentio*, au moins jusqu'à sa *dispositio*. En effet, dans *La Vie de saint Louis*, le choix des anecdotes et surtout la manière dont elles sont disposées sont très significatifs, contrairement à ce que Noël Corbett écrivait :

[...] the anecdote serves to amplify the author's subject matter. It is as if the author did not possess sufficient material to write a lengthy tome about the Saint, but knew that interesting anecdotes, spread

judiciously throughout the narrative, were an effective stylistic technique for seizing and retaining the listener's attention<sup>130</sup>.

Bien plus qu'un simple moyen de retenir l'attention<sup>131</sup>, l'anecdote chez Joinville est une fin en elle-même, concourant à illustrer son propos sans qu'il ait à l'exprimer en toutes lettres. Non seulement permettent-elles, chacune à leur tour, de montrer les différentes vertus du roi, mais leur juxtaposition vient souvent leur donner un surcroît de sens en suggérant un non-dit qui dévoile la visée polémique de Joinville. Si cela est vrai pour tout le livre du sénéchal, il est plus aisé de l'observer dans sa première partie, sorte d'abrégé de la sagesse de saint Louis à travers un chapelet d'anecdotes diverses, que dans sa deuxième, qui développe le récit plus ou moins continu de la vie de Louis IX et de la croisade.

---

<sup>130</sup> Noel Lynn Corbett, « Joinville's Vie de saint Louis - A Study of the Vocabulary, Syntax and Style », thèse de doctorat, Toronto, Université de Toronto, School of Graduate Studies, 1967, p. 39.

<sup>131</sup> Karl D. Uitti est du même avis : « Chaque nouvelle, ou anecdote, a été évidemment choisie par Joinville afin de rendre compte de la totalité de cette vie, de son sens. » Cf. Karl D. Uitti, « Nouvelle et structure hagiographique : le récit historiographique nouveau de Jean de Joinville », in *Mittelalterbilder aus neuer Perspektive*, Munich, W. Fink, 1985, p. 385.

*Les aventures de mort*

La première partie de l'ouvrage telle qu'annoncée à deux reprises par Joinville débute réellement à l'alinéa 18. Avant les « saintes paroles et [les] bons enseignemens<sup>132</sup> » du saint roi, Joinville juge bon de relater, dans ce qui semble être une entorse faite au système de division qu'il vient de formuler, les situations qui auraient exposé le roi aux « aventures de mort<sup>133</sup> ». En relatant ces dangers de mort, Joinville anticipe, de son propre aveu, sur la deuxième partie :

Le secont livre vous parlera de ses granz chevaleries et de ses granz hardemens, les quiex sont tiex que je li vi quatre foiz mettre son cors en aventure de mort, aussi comme vous orrez ci après, pour espargnier le doumage de son peuple<sup>134</sup>.

Il importe à l'auteur de raconter ici, déjà, des anecdotes qu'il répétera ailleurs avec force détails, et ce faisant il souligne, simplement en les juxtaposant, la grande parenté qu'elles ont entre elles. En effet, à la

---

<sup>132</sup> *La Vie de saint Louis*, § 19.

<sup>133</sup> *Ibid.*, § 6.

lecture de cette digression, il est aisé de remarquer que, non seulement chacune des quatre situations d'exposition de la personne royale au danger mortel est un exemple du dévouement de celui-ci pour son peuple, mais que chacune est également un exemple de la prodigieuse autorité du roi, qui à chaque fois n'hésite pas à agir contre ses conseillers. D'abord, alors que « son conseil li loa<sup>135</sup> » de rester à bord de sa nef lors du débarquement à Damiette, il « ne vout nullui croire, [...] et fu des premiers a terre<sup>136</sup>. » Ensuite, dans la retraite que voulurent faire les Francs vers Damiette après la défaite à Mansourah, « son conseil li loa<sup>137</sup> », selon la même formule, que le roi se rendisse en galère vu son état de santé, mais Louis IX, encore une fois, « ne vout onques nullui croire<sup>138</sup> » et préféra partager le sort de son « peuple<sup>139</sup> ». Le fait d'être resté en Terre sainte quatre ans après la captivité des « Francs, un séjour

---

<sup>134</sup> *Idem.*

<sup>135</sup> *Ibid.*, § 7.

<sup>136</sup> *Ibid.*, § 8.

<sup>137</sup> *Ibid.*, § 9

<sup>138</sup> *Ibid.*, § 10.

<sup>139</sup> *Idem.*

que le roi fit « tout contre son conseil<sup>140</sup> », fut également un danger de mort vu le petit nombre de Francs face aux Sarrasins<sup>141</sup>. Enfin, lors du retour de la Terre sainte, alors que la nef du roi avait heurté le fond et été abîmée, « tous li loerent<sup>142</sup> » d'embarquer sur un autre bateau, ce que le roi refusa, sachant que les autres passagers de sa nef n'oseraient plus continuer leur voyage et s'arrêteraient à Chypre pour une durée indéterminée. Ainsi, d'emblée, Joinville présente au lecteur un personnage royal autoritaire, impétueux et courageux, mais surtout aimé de Dieu, comme on le lit ici : « je ne sai autre reson pour quoy les Turz ne nous vindrent prenre en la ville fors que pour l'amour que Dieu avoit au roy<sup>143</sup> ». Le courage, l'autorité, l'impétuosité sont des caractéristiques qui pourraient, chez un autre, être négatives mais, combinées à l'amour indéfectible que Dieu semble porter à Louis, elles forment un alliage

---

<sup>140</sup> *Ibid.*, § 12.

<sup>141</sup> Il est intéressant de noter que Joinville souligne ici le courage dont saint Louis a dû faire preuve pour rester en Terre Sainte, alors que dans la deuxième partie (§ 419-437) il raconte avec beaucoup de détails le rôle important qu'il aurait tenu dans cette décision contestée par presque tous.

<sup>142</sup> *Ibid.*, § 14.

<sup>143</sup> *Ibid.*, § 12.

précieux que Joinville veut exposer pour que l'on voit « tout cler que onques homme lay [...] ne vesqui si saintement<sup>144</sup> ».

*Il ama Dieu et ensuivi ses œuvres*

Après un détour par ce que Joinville appelle les « grans faiz<sup>145</sup> » de saint Louis, voici que s'ouvre enfin la première partie promise plus haut, celle qui relate les « saintes paroles et [les] bons enseignemens [du roy], pour ce qu'ils soient trouvez l'un après l'autre pour edefier ceulz qui les orront<sup>146</sup> ». La visée didactique de Joinville est explicite, et elle est également visible dans le contenu et la forme du texte. Les anecdotes et les enseignements de saint Louis semblent souvent lancés en vrac, sans logique apparente autre que celle de la mémoire. Pourtant, par cette disposition désordonnée et par quelques traits de sagesse populaire clamés par saint Louis ou par le narrateur, l'ouvrage de Joinville rappelle les

---

<sup>144</sup> *Ibid.*, § 4.

<sup>145</sup> *Ibid.*, § 19.

<sup>146</sup> *Idem.*

textes didactiques qu'il avait dû lire écolier, tel que le *Facet*<sup>147</sup>, poème ayant connu une grande diffusion. L'influence de ce dernier est d'ailleurs palpable chez Joinville qui, s'il l'a probablement connu dans sa version latine, écrit au moment où la traduction du poème didactique connaît un important essor. Par ailleurs, il existe un témoignage infiniment précieux de l'amour de Joinville pour les préceptes de bonne conduite. Francesco da Barberino est un notaire toscan qui a été amené, au début du XIV<sup>e</sup> siècle, à faire un séjour en France où, à la cour de France ou de Champagne, il a fait la connaissance du vieux sénéchal. Le notaire s'est enquis auprès de lui de quelques questions d'étiquette, et il a pu l'entendre prononcer des conseils tout à fait dans le ton du *Facet*. Un exemple en particulier montre une similitude entre le poème didactique et le Joinville

---

<sup>147</sup> Deux poèmes sont désignés par cette appellation, mais c'est le premier, le plus populaire, qui a dû marquer le sénéchal. Ce texte, écrit en hexamètre par un obscur maître Jean, remonte au XII<sup>e</sup> siècle. Comme il se propose de compléter les *Distiques* du Pseudo-Caton, il connut une très grande diffusion, ces deux textes ayant compté parmi les livres d'enseignement les plus répandus, et ce jusqu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Comme les *Distiques*, le *Facet* en hexamètre édicte des règles de conduite en société, mais il est surtout connu pour avoir multiplié les préceptes pour la bonne conduite à table, auxquels il mêle également maints enseignements moraux et religieux. Cf. Josef Morawski, *Le Facet en françoys*, édition critique des cinq traductions des deux Facet latins avec introduction, notes et glossaire, Travaux de la commission philologique, tome II, fascicule 1, Poznan, Société scientifique de Poznan, 1923.

de Barberino : le sénéchal « [explique] à son fils que celui qui multiplie les protestations d'affection n'est pas toujours l'ami le plus fidèle<sup>148</sup> ». Dans le poème, on lit :

Ne croy pas quanqu'on te dira,  
Car cil qui bel te parlera  
C'est celuy, je te dy pour voir,  
Qui plus pense du decevoir<sup>149</sup>.

Dans les prochaines pages, au fil de la lecture de la première partie de *La Vie de saint Louis*, j'indiquerai les passages qui présentent une ressemblance avec le *Facet*. Mais l'exemple qui précède montre bien que Joinville, aussi bien oralement que par écrit, aimait partager les paroles de sagesse dont il semblait, en son grand âge, le dépositaire<sup>150</sup>. L'intertextualité de *La Vie* avec le *Facet* dévoile par ailleurs une partie du bagage culturel de Joinville, fait de recueils de préceptes à mettre en

---

<sup>148</sup> Jacques Monfrin, « Introduction », *La Vie de saint Louis*, *op. cit.*, p. XXVII

<sup>149</sup> *Le Facet en françoys*, *op. cit.*, p. 23. Je cite le 18<sup>e</sup> quatrain de la première traduction du texte latin, probablement la plus ancienne datant de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Toutes les citations futures du *Facet* en seront tirées, et j'y référerai par le titre raccourci de *Facet* et le numéro du quatrain.

<sup>150</sup> Il rejoint par là un autre quatrain du *Facet*, le 38<sup>e</sup> : « Lis, recorde souvent, retien / Demonstre aux aultres le bien / Que tu sauras, si seras sage / Parfaitement en ton aage. »

toutes les mains, loin de la culture cléricale des autres biographes de saint Louis, loin aussi de la culture littéraire d'un Sordello, pourtant comparable par sa position de sénéchal d'Anjou. Joinville est un chevalier, homme d'action et de principes, et ses lectures autant que ses écrits le démontrent bien.

Joinville débute son apologie de saint Louis en déclarant que saint Louis « ama Dieu de tout son cuer, et ensuivi ses œuvres<sup>151</sup> ». Cette affirmation est en quelque sorte la phrase à démontrer par une série d'illustrations qu'il fait suivre : le roi expose sa personne pour son peuple comme Dieu mourut pour le sien, il préférerait qu'un étranger<sup>152</sup> vienne gouverner son peuple plutôt que son propre fils le gouvernât mal, le roi

---

<sup>151</sup> *La Vie de saint Louis*, § 20.

<sup>152</sup> « Car vraiment je aimeraie miex que un Escot venist d'Escoce et gouvernast le peuple du royaume bien et loialment que que [sic] tu le gouvernasses mal apertement », *ibid.*, § 21.

aime tant la vérité qu'il ne peut même pas mentir aux Sarrasins<sup>153</sup> en trichant sur la rançon qu'il leur doit<sup>154</sup>.

Joinville montre ensuite comment saint Louis est sobre « de sa bouche<sup>155</sup> », et ce sur plusieurs plans: il mange raisonnablement ce qu'on met devant lui, sans caprices, il ne dit pas de mal des gens<sup>156</sup> et ne prononce pas le nom du diable, il coupe son vin avec de l'eau et gronde Joinville quand celui-ci ne le fait pas, il conseille au sénéchal de ne faire que des actions qu'il pourrait par la suite assumer en paroles ainsi que de ne pas contredire les autres et d'éviter les paroles dures. Joinville affirme que saint Louis prend soin d'être mesuré sur le plan vestimentaire, afin « que les preudeshomes de cest siecle ne deissent que il en feist trop ne

---

<sup>153</sup> Dans le *Facet*, 19<sup>e</sup> quatrain, on peut lire : « Conte ta parole briefment, / Sans faulser, veritablement ; / La bouche qui volentiers ment / Met le corps et l'ame a tourment. »

<sup>154</sup> *Facet*, 82<sup>e</sup> quatrain : « Paie volentiers ce que tu doibs, / Car moult souvent avenir vois / Que cil qui rend chascun le sien / N'aura ja defaulte de bien. »

<sup>155</sup> *La Vie de saint Louis*, § 22.

<sup>156</sup> Le *Facet*, 76<sup>e</sup> et 80<sup>e</sup> quatrains : « Ne dy d'aultrui male parole / Qui soit mentable ne frivole ; / C'est ung pechié, saches de cy, / Dont on vient a peine a mercy » ; « Ainsy qu'on cueuvre la privee / Qu'il n'en isse male fumee, / Estoupe la bouche en tel guise / Que male parole en ysse ».

que les joenes homes ne deissent que il en feist pou<sup>157</sup> ». Après ceci, l'auteur rapporte un dialogue qui avait eu lieu entre lui et le roi; après avoir complimenté Joinville sur son « soutil senz<sup>158</sup> », mention qui est davantage l'illustration de l'humilité de saint Louis que la mise en valeur du narrateur, le roi demande au sénéchal ce qu'est Dieu, et il est contenté par sa réponse. Mais quand Louis demande à Joinville ce qu'il préférerait entre être lépreux ou être en état de péché mortel, Joinville déçoit son roi en lui disant qu'il aimerait « miex avoir fait .XXX. [péchés mortels] que estre mesiaus<sup>159</sup> », et il se fait bien gronder pour avoir répondu une telle étourderie, les maux du corps étant bien moins graves que ceux de l'âme. Au paragraphe 29, l'auteur nous apprend que le roi lavait les pieds des pauvres le Jeudi saint, et qu'il exhortait Joinville à faire de même, parce qu'il ne faut pas « avoir en desdaing ce que Dieu fist pour nostre

---

<sup>157</sup> *La Vie de saint Louis*, § 25. Sur ce thème de la mesure entre l'humilité et la vanité, on trouve deux quatrains dans le *Facetus*, respectivement le 10<sup>e</sup> et le 22<sup>e</sup> : « Soyés humble moiennement, / Car qui trop l'est, certainement / Ou il en est pour fol tenu / Ou d'autres vice mescreus. » ; « Ne vueilles pas estre trop riches, / A la fin t'en verroies niches, / Ne trop povre, je te dy bien, / Mais la moienne voye tien. »

<sup>158</sup> *La Vie de saint Louis*, § 26.

<sup>159</sup> *Ibid.*, § 27.

enseignement<sup>160</sup> », et au suivant, qu'il mettait sa confiance dans les personnes pieuses et loyales même quand elles n'étaient pas du royaume de France.

*Preudomme est si grant chose*

C'est après cette longue énumération de plusieurs qualités du roi, qui sont autant d'exemples du désir qu'avait saint Louis d'imiter Dieu, que Joinville évoque sa relation avec Robert de Sorbon. « Pour la grant renommee que il avoit d'estre preudomme<sup>161</sup> », maître Robert était invité à la table du roi et appréciait la compagnie de Joinville puisque un jour, ils se firent réprimander par le roi pour avoir discuté ensemble à voix basse. Il arrivait parfois que le roi provoque une discussion entre les deux, apparemment toujours la même :

Quant le roy estoit en joie, si me disoit : « Seneschal, or me dites les raisons pour quoy preudomme vaut miex que beguin ». Lors si encommençoit la tençon de moy et de maistre Robert. Quant nous avions grant pieces desputé, si rendoit sa sentence et disoit ainsi : « Maistre Robert, je vourroie bien avoir le non de preudomme mes

---

<sup>160</sup> *Ibid.*, § 29.

<sup>161</sup> *Ibid.*, § 31.

que je le feusse, et tout le remenant vous demourast. Car preudomme est si grant chose et si bone chose que neis au nommer emplist il la bouche »<sup>162</sup>.

En plus de rapporter cette discussion à l'aide de verbes à l'imparfait, indiquant la récurrence de l'événement, le fait de l'évoquer à cet endroit-ci montre que Joinville place sur un même niveau la pieuse habitude du roi de laver les pieds des pauvres le Jeudi saint et sa profonde admiration pour la prud'homie, deux témoignages parmi d'autres de ce que saint Louis « ama Dieu de tout son cuer, et ensuivi ses œuvres<sup>163</sup> ». Joinville est bel et bien ici le défenseur de la prud'homie, et il souligne à gros traits que saint Louis se range de son côté : quand le roi rend sa sentence, et dès le début, quand il lance le débat en demandant à Joinville de lui dire pourquoi un prud'homme vaut mieux qu'un béguin. Malheureusement pour Sorbon, le roi semble gagné d'avance. Il apparaît que la prud'homie et sa valorisation sont pour Joinville une dimension importante de la sainteté du roi Louis IX. Mot dérivant de « preux », « preudomme » est particulièrement significatif dans l'œuvre de Joinville,

---

<sup>162</sup> *Ibid.*, § 32.

<sup>163</sup> *Ibid.*, § 20.

en fait, « the most important word in Joinville's "moral" vocabulary<sup>164</sup> », et l'utilisation qui en est faite a été plusieurs fois discutée. Qu'est-ce que la prud'homie, qu'est-elle au XIII<sup>e</sup> siècle, et qu'est-elle pour Joinville? Dans le FEW, à l'article « pröde », on lit :

Aus der redensart prode est heraus hat prode auch eine adjektivi-sche verwendung erlangt, in der bed. « gut, tüchtig ». [...] Das adj. kennzeichnet vor allem den vorbildlichen menschen; daher modifi-ziert sich sein bedeutungsinhalt zugleich mit den wandlungen der auffassungen vom idealen menschen. [...] [Alle nuancen] schwan-ken zwischen tapferkeit, ritterlich-ehrenhaftem verhalten, klugheit, tüchtigkeit im beruf, eignung zu etwas [...] <sup>165</sup>.

Plus loin, pour « prud'homme », il est écrit :

[...] auch hier ist die bed. die der höchsten tugend, die an einem mann zutage treten kann. Nur wandelt sich das ideal, während das wort in dieser verwendung bis ins 17. jh bleibt. Während in der ersten zeit besonders kriegerische tüchtigkeit damit gemeint ist, kommen in der folge edle gesinnung, höfische gesittung dazu und,

---

<sup>164</sup> Noel Lynn Corbett, *op. cit.*, p. 39.

<sup>165</sup> Walter von Wartburg, *Französisches etymologisches Wörterbuch*, Tübingen, J. C. B. Mohr, 1946-, vol. IX, p. 417a-422b. Notre traduction: « De la locution *prode est*, *prode* devient adjectif signifiant alors “bon”, “vaillant”. En tant qu'épithète, il désigne surtout l'homme parfait; le sens change au fur et à mesure que cet idéal évolue. On y trouve toutes les nuances sémantiques de courage, comportement noble et courtois, sagesse, engagement professionnel, aptitude à accomplir quelque chose. » Pour les références ultérieures, j'utiliserai les initiales *FEW*, suivi de l'indication du volume et des pages.

seit ende 12. jh., auch religiosität. Im bürgerlichen milieu der aufstrebenden städte erhält *preudomme* vor allem die nuancen der ehrbarkeit, der gerechten gesinnung, der erfahrung im eigenen beruf, weswegen *preudomme* seit dem 13. jh. manchmal einfach den angehörigen des gehobenen bürgerstandes bezeichnet, der u. a. auch bei rechtshändeln als zeuge oder als sachverständiger zugezogen wird [...] <sup>166</sup>.

Les sens de ces deux mots se sont donc en quelque sorte élargis, d'autres disent détériorés <sup>167</sup>, partant de l'idéal noble et courtois jusqu'à s'appliquer à un monde plus bourgeois, gagnant en universalité ce qu'il perd en idéalisation chevaleresque. Joinville ayant vécu très longtemps, il a certainement été le témoin de transformations linguistiques <sup>168</sup>, et son texte offre justement un terrain à l'évolution du mot « *preudomme* ».

---

<sup>166</sup> *Idem*. Notre traduction : « Ici aussi le sens est celui de la valeur morale supérieure d'un homme. L'idéal ou la notion de l'idéal change à travers les siècles, mais le terme reste en usage jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle. Initialement, on désigne ainsi surtout la qualité guerrière puis on y ajoute la valeur morale, la courtoisie et depuis la fin du XII<sup>e</sup> siècle aussi la religiosité. Dans les milieux bourgeois des villes commerçantes, *preudomme* implique toutes les nuances sémantiques de la respectabilité, de la rectitude morale, du statut professionnel. Pour cette raison *preudomme* peut signifier depuis le XIII<sup>e</sup> siècle tout simplement un membre de la haute bourgeoisie, quelqu'un qui sert de témoin ou d'expert dans les litiges. »

<sup>167</sup> J. Crossland, « *Prou, preux, preux hom, preud'ome* », *French Studies*, I, p.149, cité dans L. Spitzer, « Joinville étymologiste », *Modern Language Notes*, LXII, 8, p. 506.

<sup>168</sup> « He may have discovered that words he knew as a youth had disappeared from the common parlance of the early fourteenth century. This is certainly true of at least

Désignant du temps du grand-père de saint Louis ce modèle des hommes qui sont « preus de leurs cors et ne doutent Dieu ne pechié<sup>169</sup> », désignant encore du temps de saint Louis cette élite que sont les « preudeshomes chevaliers qui estoient avec le roy<sup>170</sup> », petit groupe de chevaliers de grande valeur attachés à la personne du roi, et incorporant petit à petit ce sens plus profane de « der erfahrenheit im eigenen beruf<sup>171</sup> », comme lorsque Joinville parle de certains clercs d'importance ou de certains conseillers âgés et respectables, « des preudeshomes qui li estoient demouré du tens son pere et du temps son ayoul »<sup>172</sup>. Mais même si dans

---

one phrase, as Joinville himself clearly indicates: " les plaiz de la porte que l'on appelle maintenant les requestes (57). " » Noël L. Corbett, *op. cit.*, p. 35.

<sup>169</sup> *La Vie de saint Louis*, § 560. Joinville cite ici une parole qu'il attribue à Philippe Auguste, dans le cadre d'une anecdote qu'on lui a racontée. Ce passage souvent commenté rapporte que Philippe Auguste, apprenant qu'un de ses hommes avait nommé son fils d'après le duc Hugues de Bourgogne, comte reconnu pour son courage mais non pour son bon sens ni sa piété, aurait souhaité que le petit soit aussi « preu homme » que son parrain, déniait par là à ce dernier la qualité de « preudomme », et aurait par la même occasion expliqué qu'un « preudomme » a cet avantage sur le « preu homme » d'avoir reçu un don de Dieu qui le garde du péché mortel. Spitzer a montré que ce commentaire linguistique est bel et bien une petite fantaisie étymologique dans le goût de l'époque.

<sup>170</sup> *Ibid.*, § 173.

<sup>171</sup> *FEW*, vol. IX, p. 420b.

<sup>172</sup> *La Vie de saint Louis*, § 105. Au paragraphe 168, nous avons un autre exemple de cette connotation d'« expertise », où l'avis d'un prud'homme est requis dans une affaire de répartition du butin. « [...] les barons manderent querre mon seigneur

son texte le sénéchal laisse entrer le mot « preudomme » avec toute sa richesse sémantique, il n'est pas faux de dire, comme Nicole Bériou le fait pour Robert de Sorbon, que « le prud'homme dont il parle se signale moins par sa compétence professionnelle que par son art de vivre<sup>173</sup> », art de vivre décrit par Léo Spitzer comme étant « noblesse de naissance et de caractère, valeur guerrière, bonté morale, [autant de traits s'unissant] dans l'idéal chevaleresque de perfection intégrale du moyen âge<sup>174</sup>. » D'ailleurs Joinville l'avait écrit bien avant, dans son *Credo*, ce petit livre qu'il rédigea après sa captivité vers 1250-51, et qu'il aurait remanié vers 1287<sup>175</sup>, trouvant en Jacob un antique modèle :

---

Jehan de Waleri, le preudomme [...] ». Dans les lignes qui suivent, le prud'homme en question explique la manière de procéder traditionnelle et insiste pour que les choses soient faites de la même manière. Ce Jehan de Waleri est encore nommé deux autres fois dans le texte, et à chaque fois Joinville l'appelle « le preudomme ». Même s'il est fort possible que ce sage homme ait mérité d'être considéré comme prud'homme au sens idéal et courtois du terme, ici le sens de compétent « im eigenen beruf », comme cité plus haut dans le *FEW* semble nettement prévaloir.

<sup>173</sup> Nicole Bériou, « Robert de Sorbon, le prud'homme et le béguin », *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1994, p. 474.

<sup>174</sup> Léo Spitzer, *op. cit.*, p. 506.

<sup>175</sup> Sur le *Credo*, voir J. Monfrin, « Introduction », *La Vie de saint Louis*, p. XXIII-XXVI et p. XXXII.

Et la glose veut autant de Jacob com combatterres ou luiterrres, et senefie que preudome en cest siècle doivent estre comteour ou luiteor. Tuit preudome se doivent combatre contre l'enemi et contre les malvais deliz de la char; car par chevalerie covient conquerre lou règne des ciex; dont Job dist que la vie dou preudome est chevalerie sor terre<sup>176</sup>.

Un éclairage intéressant sur le débat entre Robert de Sorbon et Jean de Joinville est apporté par l'article de Nicole Bériou sur un sermon du célèbre maître. S'adressant à un public de béguins et de clercs, Sorbon vante cette vie emplie par les « prédications et confessions<sup>177</sup> », rythmée par la « contemplation et [l'] action<sup>178</sup> », une vie passée dans le siècle,

car le vrai béguin renonce à la quiétude que procure le retrait érémitique, au profit du zèle évangéliste du prosélyte : il doit sans cesse conseiller, aider, donner l'exemple aux autres [...]. Des autres, il reçoit d'ailleurs autant qu'il leur donne. Ce qui était gagné par le prud'homme, dans son combat singulier, à la force du poignet, s'acquiert entre béguins par l'échange mutuel dans le don et l'abandon. L'état de béguinage est ainsi, de l'avis de Robert de Sorbon, « la fleur » ou « le meilleur des états de vie », celui des « vrais disciples du Christ », dans la droite ligne de la vie apostolique<sup>179</sup>.

---

<sup>176</sup> Jean de Joinville, *Histoire de saint Louis suivi du Credo et de la lettre à Louis X*, édition préparée par N. de Wailly, Paris, Renouard, 1878, p. 286.

<sup>177</sup> Nicole Bériou, *op. cit.*, p. 478.

<sup>178</sup> *Idem.*

<sup>179</sup> *Idem.*

Pour Sorbon, il ne s'agit pas de discréditer la prud'homie, car « le béguin, en réalité, partage avec le prud'homme l'aspiration à mener une vie honnête et sainte<sup>180</sup> ». Il s'agit seulement de défendre le béguinage (les béguins étaient à l'époque l'objet de mépris et de dénigrement par beaucoup) et de convaincre son auditoire d'en joindre les rangs. N. Bériou suggère que l'on « peut bien imaginer que Robert, quand il débattait devant [saint Louis], parlait dans les mêmes termes, et qu'il recourait aux mêmes arguments<sup>181</sup> », d'autant que « Joinville n'a pas pris la peine de retenir pour nous les arguments qu'il échangeait avec maître Robert au cours de leurs joutes intellectuelles arbitrées par saint Louis<sup>182</sup>. » Comment expliquer cette sévérité de Joinville envers un mode de vie apostolique? Joinville ne rapporte de saint Louis que son amour pour le mot « preudomme », et pourtant :

---

<sup>180</sup> *Idem.*

<sup>181</sup> *Ibid.*, p. 483.

<sup>182</sup> *Ibid.*, p. 470

on sait que saint Louis changea d'attitude, surtout après la croisade<sup>183</sup>, au point de susciter à son encontre la dérision de tous ceux qui, des simples gens aux hommes de pouvoir, ne pouvait accepter ni comprendre qu'un roi « fit le béguin »<sup>184</sup>.

Au delà de la mauvaise foi, il s'agit pour Joinville de protéger, en quelque sorte, la mémoire de saint Louis à une époque, le tout début du XIV<sup>e</sup> siècle, où le béguinage a mauvaise réputation<sup>185</sup> et après qu'aient circulé sur le roi des rumeurs voulant que Louis IX aurait été tenté d'abdiquer pour rejoindre les rangs des frères Mendiants<sup>186</sup>. Joinville est

---

<sup>183</sup> On estime que ces rencontres entre le maître en théologie et le sénéchal de Champagne se sont faites quelques années après le retour de la croisade, du moins pour ce qui est de la deuxième dispute qui sera traitée plus loin et qui aurait eu lieu à la Pentecôte de 1258 ou de 1260. Cf. *La Vie de saint Louis*, p. 404, note du § 35 et introduction, p. XXXI.

<sup>184</sup> Nicole Bériou, *op. cit.*, p. 483.

<sup>185</sup> C'est en 1310, soit un an après la rédaction de *La Vie de saint Louis*, que la béguine Marguerite Porète est exécutée après un procès pour avoir écrit son ouvrage *Le Miroir des simples âmes*, « en raison de la menace de subversion que représentait un discours sur Dieu tenu avec autorité par une femme laïque s'exprimant dans la langue du peuple », dans André Vauchez, *La spiritualité du Moyen Âge occidental : VIII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 167.

<sup>186</sup> Le dominicain Geoffroi de Beaulieu, confesseur du roi et rédacteur d'un petit livre devant ouvrir le procès de canonisation, en fait état vers 1272. Voici une traduction par Louis Carolus-Barré du passage en question dans *Le procès de canonisation de saint Louis (1272-1297): Essai de reconstitution*, Rome, École française de Rome, 1994, p. 35 : « L'on ne doit pas taire que, plusieurs années avant sa mort, aspirant au plus haut degré de la perfection, il se proposait fermement de laisser entièrement le royaume à son fils devenu adulte, et ayant obtenu l'assentiment de sa femme, d'entrer en religion, soit chez les frères mineurs, soit chez les frères prêcheurs. [...]

soucieux de présenter un saint roi le plus loin possible d'un modèle de vie cléricale ou monacale contrairement aux béguins mi-laïcs mi-mendiants, et le plus près possible de cet idéal prud'homme que le vieux sénéchal a du mal à retrouver dans les premières années du XIV<sup>e</sup> siècle, un idéal pieux et noble. En utilisant ainsi le terme de « preudomme » dans son texte, Joinville fait ce qu'il fait tout au long de son ouvrage : défendre l'état de noble laïc tel qu'il l'a connu dans sa jeunesse et qu'il regrette.

Dans ce contexte, l'élargissement progressif du sens du mot « prud'homme » est-il suffisant pour expliquer la facilité avec laquelle Joinville peut désigner un clerc par ce mot, comme il le fait non seulement

---

Lorsque l'opportunité se présenta, il s'en ouvrit secrètement à son épouse la reine, lui enjoignant de ne révéler la chose en aucun cas à qui que ce soit; celle-ci à aucun prix ne voulut consentir à cette demande du roi, lui montrant au contraire de bonnes raisons de rejeter un tel projet, la divine Providence ayant peut-être décidé qu'il serait plus utile dans sa position antérieure, afin de garder son royaume en paix et de faire progresser les affaires de toute l'Église. Déçu par l'échec de son pieux projet, ce fut donc sans le moindre goût avec une très grande humilité et non sans crainte qu'il resta dans le monde. » Jacques Le Goff, reste dubitatif devant les propos du Dominicain et pense plutôt que Louis IX « était trop imbu de son devoir de roi et de sa vocation de pieux laïc pour désertier la place où Dieu l'avait mis [...] ». » J. Le Goff, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 1996, p. 332. Dans le *Facet*, 110<sup>e</sup> quatrain, on lit : »De la croix prendre ou beguinage / Religion ou moiniage / Se doit chascun bien adviser, Ou bien s'en pourra sot trouver. »

avec Sorbon, mais avec plusieurs autres<sup>187</sup>? Certes, le sénéchal n'est pas le premier ou le seul à le faire, et il existe même une certaine tradition de cet emploi<sup>188</sup>. Mais l'importante connotation chevaleresque qui demeure présente tout au long du texte et plus spécialement dans le passage où saint Louis exprime son enthousiasme pour le mot lui-même, ainsi que celui où Philippe Auguste explique la différence entre un « preudomme » et un « preu homme », cette connotation vient colorer vivement la désignation des quelques clercs qui ont droit à cette appellation. Homme d'action aux valeurs morales et chevaleresques solides, Joinville s'amuse

---

<sup>187</sup> En plus de Robert de Sorbon, sont honorés de la même manière l'abbé de Cheminon, le « plus preudomme de l'ordre blanche » (§ 120-121), le doyen de Malrut, « un preudomme prestre » qui a l'heureuse idée de proposer une procession pour que la nef sur laquelle ils étaient embarqués puisse dépasser l'endroit où elle semblait bloquée depuis quelques temps (§ 128-129), sans oublier le légat Eudes de Châteauroux et le franciscain Hugues de Dignes (§ 55-56).

<sup>188</sup> Nicole Bériou, dans l'article cité plus haut, rappelle que Chrétien de Troyes l'utilise couramment pour parler d'ermites et de religieux, et qu'on le trouve chez Rutebeuf également en désignant des religieux. Dans son glossaire de l'édition de *Le miracle de Théophile*, pièce que le poète aurait écrite entre 1260 et 1270 (Paris, Honoré Champion, 2e éd. revue, 1969), Grace Frank donne le sens de « bon chrétien » au mot « preudon », utilisé précisément en parlant du prêtre Théophile. On trouve aussi que « preudon », bien qu'exprimant principalement la valeur guerrière, comportait une part de religiosité comme dans cet exemple, tiré du *Moniage Guillaume*, v. 303, *Laissa le siecle por devenir preudom* (FEW, vol. IX, p. 422b). Par contre, on peut lire également que « [im] 14. jh. flaut der religiöse inhalt wieder ab und es bleiben nur noch die bürgerlichen tugenden der rechtlichkeit, der ehrlichkeit und der klugheit damit verbunden » (FEW, vol. IX, p. 420b).

en quelque sorte à adouber quelques-uns des religieux qu'il a connus et considérés comme pouvant mériter l'honneur d'être qualifiés par ce mot qui « neis au nommer emplist [...] la bouche<sup>189</sup> ». Ceci permet à Joinville de se donner une crédibilité en tant que laïc, et surtout en tant qu'auteur laïc, par rapport à l'ensemble du clergé, traditionnellement chargé de la rédaction de toutes les formes d'écrits.

### *Soutilment fait le dyable*

Pour faire suite à cette anecdote où le roi fait preuve d'une sensibilité à la sonorité de la langue, Joinville enchaîne avec une autre anecdote similaire, où le roi explique que le mot « rendre » est désagréable puisque les « r » qu'il contient rappellent les râteaux du diable qui veulent retenir les voleurs de rendre leur butin<sup>190</sup>. Là-dessus, sans transition, il

---

<sup>189</sup> *La Vie de saint Louis*, § 32.

<sup>190</sup> *Ibid.*, § 33. Cette idée du désagrément causé par l'action de rendre quelque chose que l'on a pris, en même temps que l'obligation morale de le faire, est répandue. Chez Sordello (v. 1200 - v. 1270), poète provençal d'origine italienne, sénéchal et protégé du comte d'Anjou, on lit ceci : « Totz oms deu voluntier pagar / zo que l'ave az empruntar, / que deutes es lo plus greus fais / que port al cor nulz oms verais, / e qui be vol far son dever / plus greu fais non pot sostener; / mas bon en fai esser cargatz, / car om en viu totz temps onratz. » (L'éditeur Marco Boni traduit en italien: « Ognuno deve volentieri restituire ciò che ha ricevuto in prestito, poiché il

évoque un message que Louis IX lui avait confié pour son seigneur, le roi Thibaut :

Et si soutilment le fait le dyable car aus grans usuriers et aus granz robeurs les attice il si que il leur fait donner pour Dieu ce que il devroient rendre. Il me dist que je deisse au roy Tibaut de par li que il se preist garde a la meson des Preescheurs de Provins, que il faisoit, que il n'encombrast l'ame de li pour les granz deniers que il y metoit. « Car les sages homes, tandis que ils vivent, doivent faire du leur aussi comme executeurz en devroient faire, c'est à savoir que les bons executeurs desfont premierement les torsfaiz au mort et rendent l'autrui chastel, et du remenant de l'avoir au mort font ausmones »<sup>191</sup>.

Le procédé de disposition des anecdotes apparaît ici dans toute sa finesse. Après avoir rapporté deux anecdotes parentes, où saint Louis fait un lien entre le son d'un mot et sa signification, Joinville enchaîne avec une troisième qui ne comporte pas cette similitude mais qui, par sa seule présence à cet endroit, porte un jugement d'une extrême sévérité à

---

debito è il più grande fardello che porti sul cuore alcun uomo sincero, e, se qualcuno vuol far bene il suo dovere, non può portare un fardello più pesante; ma è bene essere carico di esso, poiche un uomo ne vive sempre onorato »). Cf. Sordello, *Sordello, le poesie*, nuova edizione critica con studio introduttivo, traduzioni, note e glossario a cura di Marco Boni, Bologna, Palmaverde, 1954, p. 240.

l'endroit du roi Thibaut : comme les usuriers et les voleurs doivent rendre les biens qu'ils ont pris plutôt que d'en faire aumône, le roi Thibaut doit réparer les torts qu'il a causés plutôt que de faire construire un couvent aux Frères prêcheurs de Provins. Sans laisser savoir ce que Louis reproche exactement au comte de Champagne, ce passage illustre bien un des préceptes moraux du saint tout en offrant l'exemple parfait du stratagème mis en place par le sénéchal pour ne pas formuler en toutes lettres des sentences cinglantes. De plus, il est difficile de distinguer ici si la critique provient du roi ou du sénéchal : la transition entre les deux dernières anecdotes n'est pas amenée par le roi lui-même et, tel que le texte nous est donné, il est plausible que leur juxtaposition ne soit le fait que de Joinville. Qui ose comparer le roi Thibaut à un voleur ? Le doute plane et n'enlève certes rien à la subtilité de *La Vie de saint Louis*.

---

<sup>191</sup> *La Vie de saint Louis*, §33-34. *Facet*, quatrain numéro 53 : « Se de tes biens faiz largement / C'est louenge, mais vraiment, / Se de l'autrui faiz largeté, / Tu en seras pour fol clamé. »

*Vous vous devez bien vestir*

Joinville relate ensuite une autre scène de dispute avec Robert de Sorbon, où il se fait un plaisir de rappeler au maître ses origines modestes. Lors d'une fête de Pentecôte, maître Robert traîne le sénéchal par le manteau devant le roi et l'accuse d'être mieux habillé que ce dernier; en guise de défense, Joinville accuse à son tour Sorbon d'être habillé de manière inconvenante en regard de sa classe sociale, étant « filz de vilain et de vilainne<sup>192</sup> » et pourtant habillé « de plus riche camelin que le roy n'est<sup>193</sup> ». Là-dessus, Louis « entreprist a deffendre mestre Robert de paroles de tout son pooir<sup>194</sup> ». Mais Joinville se hâte d'ajouter que le roi l'a ensuite rappelé, en présence de son fils Philippe et de son beau-fils Thibaut de Champagne, et a d'abord prié ses fils de s'asseoir près de lui, afin de ne pas être entendus des autres personnes présentes. Ces derniers n'osant pas s'approcher si près du roi, saint Louis se tourne vers Joinville et lui fait la même demande, sur quoi le sénéchal accepte et voit le roi

---

<sup>192</sup> *La Vie de saint Louis*, § 36.

<sup>193</sup> *Idem.*

<sup>194</sup> *Idem.*

réprimander ses fils qui n'ont pas si bien obéi<sup>195</sup>. Il explique ensuite la raison de cette réunion:

Et lors il me dit que il nous avoit appelez pour li confesser a moy de ce que a tort avoit deffendu mestre Robert encontre moy. « Mes, fist-il, je le vi si esbahi que il avoit bien mestier que je li aidasse. Et toute voiz ne vous tenez pas a chose que je en deisse pour mestre Robert deffendre, car aussi comme le senechal dit, vous vous devez bien vestir et nettement, pour ce que vos femmes vous en ameront miex et vostre gent vous en priseront plus. Car ce dit le sage : " En se doit assemer en robes et en armes entel maniere que les preudes-hommes de cest siecle ne dient que on en face trop, ne les joenes gens de cest siecle ne dient que en en face pou<sup>196</sup> ". »

Illustrant la bonté du saint qui ne peut s'empêcher de défendre le plus faible, voire le plus pitoyable, même s'il est en désaccord avec lui, ce passage montre encore une fois le roi prenant le parti de Joinville, le prud'homme, que ce soit contre Sorbon, le partisan des béguins, ou contre ses fils, personnages royaux. Louis IX défend Joinville et son habillement somptueux, mais lorsqu'il cite Joinville (« comme le senechal dit »), c'est pour le défendre de l'accusation de Sorbon, et non pour soutenir celle de Joinville contre le maître. L'ambiguïté plane dans ce passage, on peut

---

<sup>195</sup> *Facet*, 5<sup>e</sup> quatrain : « S'il te vient homme de value, / Lieve toy sus et le salue ; / Ne t'assiez pas a son costé / Devant qu'il le t'aist commandé »

presque croire, si Joinville rapporte exactement les paroles du roi, que ce dernier veut ménager ses sujets. N'en reste pas moins que le sénéchal, ici, a le dernier mot . En tant qu'unique témoin vivant de l'affaire, il livre son secret de mémorialiste et se souvient avec satisfaction : c'est à lui, le prud'homme, qu'en privé saint Louis a donné raison.

*Mon cuer est semblable au chastel de Montleheri*

Les paragraphes qui suivent comportent des anecdotes qui s'appliquent toutes à illustrer, plus encore que dans la pages précédentes, à la fois l'immutabilité de la foi de Louis IX dans les épreuves, une part évidemment essentielle de sa sainteté, et son goût pour l'enseignement de cette foi<sup>197</sup>. D'abord, le sénéchal nous raconte ce qui advint une nuit sur la

---

<sup>196</sup> *La Vie de saint Louis*, § 38. La dernière phrase est une répétition du § 25.

<sup>197</sup> Cf. Jacques Le Goff, « Saint Louis et la parole royale », *Le nombre du temps : En hommage à Paul Zumthor*, Paris, Champion, 1988, p. 126-136. J. Le Goff y résume bien ce goût de saint Louis pour l'enseignement, par sa « parole didactique, morale [...], proche de celle des Frères Mendiants dont il s'entoure, enseignante et prêchante. [...] Dans le domaine de la parole rendue justement plus proche, plus simple par les Frères Mendiants, il s'avance aussi loin qu'un laïc peut le faire » (p. 131). Le Goff y souligne également que saint Louis « adopte, autant qu'on peut le faire quand on n'est pas de clergie et qu'on se situe à un niveau intellectuel sans prétention, certaines des méthodes nouvelles du milieu universitaire », telles que « la parole libre du *quolibet*, par référence sans doute au *quodlibet* universitaire » (p.

nef au retour de la croisade. Par un vent « qui n'est mie des .IIII. mestres venez<sup>198</sup> », qui est, comme le dit saint Louis, « si petit que a peine le sceit on nommer<sup>199</sup> », la nef de la famille royale, à bord de laquelle voyage Joinville, heurte le fond de la mer aux abords de Chypre. L'événement provoque une panique à bord, autant chez le roi que chez les marins. Le lendemain, saint Louis appelle le sénéchal et lui fait « un enseignement<sup>200</sup> » qu'il tire de cet accident : le roi y voit une menace de Dieu, une démonstration de son pouvoir et une exhortation à se purifier le cœur avant que Dieu ne mette vraiment sa menace à exécution. Joinville profite ici de l'occasion pour à son tour faire la morale à Philippe le Bel qui aurait vu la mort de près, peut-être à la bataille de Mont-en-Pévèle en 1304<sup>201</sup>.

---

131) et la dispute (disputatio), qu'il aimait à lancer à ses sujets comme on l'a vu faire avec Joinville et Sorbon.

<sup>198</sup> *La Vie de saint Louis*, § 39.

<sup>199</sup> *Ibid.*, § 40.

<sup>200</sup> *Ibid.*, § 39.

<sup>201</sup> Cf. note du § 42 *La Vie de saint Louis*, p. 405.

Joinville rapporte ensuite que le roi « s'esforça de tout son pooir par ses paroles de [lui] faire croire fermement en la loy crestienne que Dieu nous a donnee » et qu'il disait de se mettre en garde contre le diable qui essayait de faire fléchir la foi des mourants. C'est d'ailleurs probablement cet enseignement-là qui encouragea Joinville à écrire son Credo, dans lequel on peut lire :

Lors [au jour darriein] nous assaura d'autre part et se travaillera et fera son pooir de nous metre en aucune temptation contre la foi ou en autre manière, par quoi il nous poisse faire morir en aucune malvaise volantei, dont Diez nous gart<sup>202</sup>!

Toujours au moyen de cette conversation teintée de dialectique, le roi enseigne encore que l'on doit croire en Dieu de la même manière que Joinville a cru sa mère quand elle lui a dit que son père s'appelait Simon. Ici survient ensuite une anecdote fort intéressante, dans la plus pure tradition des *exempla*<sup>203</sup>, qui illustre l'importance de la foi, et

---

<sup>202</sup> Jean de Joinville, *Histoire de saint Louis suivi du Credo et de la lettre à Louis X*, éd. N. de Wailly, *op. cit.*, p. 287. Cf. J. Monfrin, « Introduction », *La Vie de saint Louis*, p. XXXII.

particulièrement, par effet de miroir, celle du roi. Joinville relate cette histoire qui lui a été racontée par le roi, à qui elle a été racontée par un des personnages de l'anecdote, l'évêque Guillaume de Paris. Un maître en théologie vient un jour, en pleurant, trouver ce dernier. L'évêque encourage le maître à se confesser et celui-ci avoue qu'il est incapable de croire au sacrement de l'autel, bien qu'il sache que ce soit là une tentation du diable. Pour le reconforter, l'évêque compare la foi du maître à La Rochelle, le château le plus près de l'ennemi de la France, et sa foi à lui au château de Montlhéry, loin du front, et explique ainsi sa métaphore :

« [...] Mestre, dit l'evesque, je vous di que mon cuer est semblable au chastel de Montleheri, car nulle temptacion ne nulle doute je n'ai du sacrement de l'autel. Pour la quel chose je vous di que, pour un gré que Dieu me scet de ce que je croy fermement et en paix, vous en scet Dieu quatre pour ce que vous li gardez vostre cuer en la guerre de tribulacion, et avez si bone volenté envers li que vous pour nulle riens terrienne ne pour meschief que on feist du cors ne le relenquiriés. Dont je vous di que soiés tout aese, que vostre estat plet miex a Nostre Seigneur en ce cas que ne fait le mien ». Quant le mestre oÿ ce, il s'agenoilla devant l'evesque et se tint bien pour poiez<sup>204</sup>.

---

<sup>203</sup> Le Goff a aussi mentionné le goût prononcé de saint Louis pour cette « technique - nouvelle de la prédication » qu'est l'*exemplum*, dont le roi, et conséquemment Joinville, font grand usage. Le Goff, *op. cit.*, p. 133.

Venant tout de suite après une série d'exemples de la foi profonde du roi et de son zèle prédicateur, cette anecdote sert de faire-valoir à Louis IX. Alors que ce dernier, pourtant laïc, fait montre d'une « creance » immaculée, un religieux, de surcroît maître en théologie, comme Robert de Sorbon, a au fond de lui des doutes tels qu'ils le rendent tout à fait misérable. Pour ajouter à son malheur, le pauvre maître est tout de suite suivi, dans le texte, du comte de Montfort qui lui aussi fait preuve d'une droiture à toute épreuve quant à sa foi, et justement dans le cas du sacrement de l'autel. Alors qu'il « gardoit la terre de Aubijois pour le roy<sup>205</sup> », des Albigeois vinrent le trouver et l'enjoignirent à aller

veoir le cors Nostre Seigneur, qui estoit devenuz en sanc et en char entre les mains au prestre. Et il leur dist : « Alez le veoir, vous qui ne le creez, car je le croi fermement aussi comme sainte Eglise nous raconte le sacrement de l'autel. Et savez vous que je y gagnerai, fist le conte, de ce que je le croy en ceste mortel vie aussi comme sainte Eglise le nous enseigne ? Je en avrai une coronne es ciex, plus que les angres, qui le voient face a face, par quoy il convient que il le croient<sup>206</sup>. »

---

<sup>204</sup> *La Vie de saint Louis*, § 49.

<sup>205</sup> *Ibid.*, § 50.

<sup>206</sup> *Idem.*

Après cet autre *exemplum* en survient un troisième où saint Louis raconte à Joinville qu'un grand débat eut lieu à Cluny entre des juifs et des clercs. Un vieux chevalier présent à l'événement demanda de prendre la parole, ce qui lui fut accordé avec réticence. Il voulut s'adresser au « plus grant clerc et [...] plus grant mestre des juis<sup>207</sup> », auquel il demanda s'il croyait en l'Immaculée Conception. La réponse étant non, le vieux chevalier « hauça sa potence et feri le juif les l'oÿe et le porta par terre<sup>208</sup> » et réprimanda l'abbé d'avoir organisé ce débat vu le danger que cela pouvait représenter pour les laïcs présents. Saint Louis confirme cette pensée en ajoutant que

nulz, se il n'est tres bon clerc, ne doit desputer a eulz. Mes l'omme loy, quant il ot mesdire de la lay crestienne, ne doit pas desfendre la lay crestienne ne mais de l'espee, de quoy il doit donner par mi le ventre dedens tant comme elle y peut entrer<sup>209</sup>.

Ainsi, de la foi inébranlable de saint Louis, en passant par la fragilité de celle d'un maître en théologie, la solidité de celle d'un chevalier craint et réputé jusqu'au seul argument laïc possible contre la non-

---

<sup>207</sup> *Ibid.*, § 51.

<sup>208</sup> *Ibid.*, § 52.

croyance, la violence, Joinville brosse un tableau particulièrement polémique de la foi laïque. Le seul clerc irréprochable, dans ces paragraphes, est l'évêque de Paris, qui a d'ailleurs recours à une comparaison guerrière pour rassurer le maître en théologie; les autres ont des doutes ou bien ne craignent pas de tenir un débat avec des non-croyants en présence de laïcs, ce qui pour Joinville et Louis IX est une faute grave. Une foi aveugle et sans questionnement anime les laïcs mis en scène ici, et leur mérite est d'autant plus grand qu'ils sont dans le siècle. Les théologiens, pour leur part, sont comme ces anges du comte de Montfort, « face a face » avec Dieu, et donc plus naturellement disposés à croire en lui, mais pourtant pas à l'abri du doute. Cette comparaison entre laïcs et théologiens n'est pas exprimée en toutes lettres par Joinville, mais la juxtaposition des anecdotes fait clairement ressortir le contraste entre les deux, ainsi que le discours critique du sénéchal.

Après cette longue série d'*exempla* et de bons mots, Joinville expose en deux très courts paragraphes le « gouvernement » de la vie quotidienne du roi, réglée au rythme de six offices religieux.

---

<sup>209</sup> *Ibid.*, § 53.

Contrairement à Guillaume de Saint-Pathus, par exemple, qui « insiste particulièrement sur les pratiques religieuses du roi (le sixième chapitre [de sa *Vie de saint Louis*] est tout entier consacré à sa fervente dévotion [...])<sup>210</sup> », le sénéchal, bien qu'il énumère chacune des prières que fait le roi, n'en parle que comme de simples activités servant à régler les jours de saint Louis. Nommées à la suite des différentes démonstrations de la sainteté du roi, les habitudes de prière de ce dernier en font bien certainement partie; mais la discrétion de Joinville à ce propos, « peut-être parce que ce que sa morale de preudomme ne les approuve pas totalement<sup>211</sup> », prouve à tout le moins que ce n'était pas là la dimension de la sainteté du roi qu'il privilégiait et voulait mettre de l'avant.

*En droite voie et en resonnable*

Joinville ne pouvait pas achever son portrait du saint roi sans parler de l'amour de ce dernier pour la justice. Les quelques douze derniers paragraphes de la première partie de l'ouvrage sont dédiés à illustrer cette

---

<sup>210</sup> Christine Ferlampin-Acher, « Joinville, de l'hagiographe à l'autobiographe : approche de *La Vie de saint Louis* », *Jean de Joinville : de la Champagne aux royaumes d'outre-mer*, op. cit., p. 79.

grande qualité de saint Louis. Joinville relate d'abord la rencontre du roi avec un cordelier, lors du retour en France après la croisade. Il ne nomme pas le moine, le frère Hugues de Dignes, mais il le fera bien plus tard en répétant cette anecdote avec plus de détails<sup>212</sup>. Ce cordelier, lors d'un sermon prononcé à Hyères, enseigne au roi que, autant dans la Bible que dans « les livres qui parlent des princes mescreans<sup>213</sup> », peut-on apprendre que jamais un royaume ne fut perdu « a autre mez que par defaute de droit<sup>214</sup> ». Là-dessus, le frère conseille au roi de prendre garde à faire « bon droit et hastif a son peuple » afin que Dieu tienne son royaume en paix. Joinville mentionne ensuite que sur la tombe du frère Hugues de Dignes, Dieu fait maintenant « pour li maint bel miracle<sup>215</sup> », et il spécifie que le cordelier ne voulait pas rester plus d'une journée en compagnie du

---

<sup>211</sup> *Idem.*

<sup>212</sup> *La Vie de saint Louis*, § 657-660.

<sup>213</sup> *Ibid.*, § 55.

<sup>214</sup> *Ibid.*

<sup>215</sup> *Ibid.*, § 56.

roi, ne donnant l'explication de ce refus que lorsqu'il reprend l'anecdote aux paragraphes 657-660<sup>216</sup>.

« Le roy n'oublia pas cest enseignement, ainçois gouverna sa terre bien et loialment et selonc Dieu, si comme vous orrez ci après<sup>217</sup>. » C'est par cette élégante transition que Joinville introduit une série d'exemples qui montrent saint Louis dans l'exercice de sa justice. Le premier exemple en est un assez particulier : Joinville décrit le déroulement habituel des requêtes auprès du roi : quand ce dernier revient de l'église, il appelle ses hommes, demande si « il y avoit nulz a delivrer que en ne peust delivrer sanz li », puis envoie chercher les requérants et discute avec eux. Le discours rapporté, introduit par un verbe déclaratif à l'imparfait exprimant l'habitude, fait le portrait d'une justice qui depuis a été discutée :

[...]il leur demandoit : « Pour quoy ne prenez vous ce que nos gens vous offrent ». Et il disoient : « Sire, que ils nous offrent pou ». Et il leur disoit en tel maniere : « Vous devriez bien ce prenre qui le vous

---

<sup>216</sup> Cette élision montre bien en quoi la première partie du livre de Joinville constitue un « condensé » du récit composant la deuxième partie.

<sup>217</sup> *Ibid.*, § 57.

voudroient faire ». Et il se travailloit ainsi le saint home a son pooir comment il les metroit en droite voie et en resonnable<sup>218</sup>.

Ainsi le roi, lorsque les requêtes sont menées devant lui, car il semble bien que ce ne soit là qu'un dernier recours, apparaît solidaire de ses conseillers et s'applique, dès le début de l'entretien avec le requérant, à défendre le point de vue de ses hommes. Mais pour Joinville, il s'avère que c'est justement cette caractéristique qui est valeureuse, la dernière phrase du passage cité en témoigne. Ce sont le roi et son entourage qui sont dans leur droit, et c'est le roi seul qui peut mettre les gens « en droite voie et en resonnable<sup>219</sup> ». Au delà de la bonne justice du roi, Joinville veut encore une fois faire admirer au public du XIV<sup>e</sup> siècle sa prodigieuse autorité.

Ces moments où saint Louis rend la justice ont profondément marqué la mémoire de Joinville. Le sénéchal nous brosse le tableau célèbre et très vivant du roi réglant les requêtes près du bois de Vincennes, appuyé à un chêne. Joinville n'en a oublié aucun détail, allant

---

<sup>218</sup> Ces quatre dernières citations sont tirées de *La Vie de saint Louis*, § 58.

même jusqu'à décrire minutieusement sa tenue vestimentaire « ou jardin de Paris<sup>220</sup> » où il procédait de la même manière qu'à Vincennes. Mais le plus remarquable dans la justice du roi est le fait qu'elle ait lieu « sanz destourbier de huissier ne d'autre » : Joinville précise que Louis pose des questions « de sa bouche » aux requérants, qu'il impose le silence aux autres assistants de l'assemblée,

et quant il veoit aucune chose a amender en la parole de ceulz qui parloient pour luy ou en la parolle de ceux qui parloient pour autrui, il meismes l'amendoit de sa bouche<sup>221</sup>.

Joinville insiste pour dire que le roi intervient directement dans ses affaires, que même s'il est entouré de baillis<sup>222</sup>, il tient à prendre la parole. Avec les passages du début du livre, les « aventures de mort<sup>223</sup> » discutées plus haut, illustrant le courage et surtout l'indépendance du roi vis-à-vis de son conseil, cet extrait mettant en scène un saint Louis présent dans

---

<sup>219</sup> *Ibid.*

<sup>220</sup> *Ibid.*, § 60.

<sup>221</sup> Les trois dernières citations sont tirées de *La Vie de saint Louis*, § 59.

<sup>222</sup> Joinville en mentionne deux, ici, Geoffroi de Villette et Pierre de Fontaine, qui en l'occurrence a écrit un traité de droit coutumier, cf. *La Vie de saint Louis*, § 59.

l'exercice de son pouvoir contribue à construire le portrait du roi idéal tel que prôné par Joinville. Le sénéchal écrit son livre sous le règne de Philippe le Bel, souverain qu'il n'apprécie pas. Comme écrivait J. Monfrin :

L'image du gouvernement de saint Louis que donne Joinville est peut-être conditionnée par ses origines et ses conceptions. Sa méfiance à l'égard des successeurs de saint Louis est perceptible en plusieurs endroits de son livre; il n'estimait pas Philippe le Bel, à propos duquel il a des mots sévères; il a participé à la ligue nobiliaire de 1314. [...] Il a pu se complaire à montrer saint Louis rendant personnellement la justice et à donner une valeur générale à ce qui est peut-être resté un fait assez rare. [...] Presque tout passait par le roi; on pouvait le rencontrer facilement en cas de difficulté; les barons étaient souvent consultés, le personnel administratif réduit. Rien de comparable avec l'organisation de plus en plus complexe de la cour du roi à Paris<sup>224</sup>.

L'ouvrage de Joinville est donc polémique à plus d'un titre, mais ce sont de nouveau les rapports de saint Louis avec le clergé qui intéressent le sénéchal, alors que, toujours illustrant la justice du roi, il rapporte une anecdote mettant en scène les prélats de France. Ces derniers, représentés par Gui, évêque d'Auxerre, demandent au roi, en des paroles faites pour le

---

<sup>223</sup> *Ibid.*, § 7-14.

<sup>224</sup> J. Monfrin, « Introduction », *La Vie de saint Louis*, p. LXXXV.

toucher (« la crestienté qui deust estre gardee par vous se pert entre vos mains<sup>225</sup> »), de contraindre les excommuniés « par la prise de leur biens a ce que il se facent absoudre<sup>226</sup> ». Le roi répond qu'il le ferait bien envers ceux dont il serait évident qu'ils eurent tort, marquant ainsi de prime abord une méfiance certaine envers les excommunications promulguées généreusement par l'Église. Mais les prélats refusent de soumettre leurs jugements d'excommunication à l'autorité royale et d'exposer les raisons de ces anathèmes. Saint Louis reste fermement sur sa position et donne l'exemple du comte de Bretagne, qui avait été excommunié pendant sept ans et qui, après s'être défendu auprès du pape, réussit non seulement à se faire absoudre mais aussi, selon Louis, à faire condamner les prélats de Bretagne. Là-dessus, les prélats capitulent et jamais plus Joinville n'entendit « parler que demande feust faite des choses desus dites<sup>227</sup>. » Ainsi, non seulement la justice du roi est bonne, elle est également efficace et durable au point que même longtemps après sa mort les prélats n'aient pas osé réitérer leur demande. Mais plus que tout, pour Joinville, la

---

<sup>225</sup> *La Vie de saint Louis*, § 61.

<sup>226</sup> *Ibid.*, § 62.

justice de saint Louis est au-dessus de celle des évêques, le roi sachant mieux qu'eux de quel côté se trouvent Dieu et la raison<sup>228</sup>.

Après s'être fait accuser par les prélats de perdre la chrétienté, Louis se fait reprocher par son conseil de perdre « la terre [qu'il donne] au roy d'Angleterre, pour ce qu'il n'i a droit, car son pere la perdi par jugement<sup>229</sup> ». Encore une fois, Joinville montre le roi dans une situation où il agit « contre la volenté de son conseil<sup>230</sup> », mais aussi où sa justice s'exerce d'une manière subtile et flexible : alors que de « droit », « par jugement », la terre revient à Louis IX, celui-ci la cède à la fois pour resserrer les liens familiaux (les épouses des deux rois sont sœurs) et pour avoir le plaisir, saint Louis préfère dire l'« honneur », d'avoir le roi d'Angleterre comme vassal. La justice de saint Louis est toute en nuances.

---

<sup>227</sup> *Ibid.*, § 64.

<sup>228</sup> *Ibid.*, § 63 : « Et le roy li dist que il ne le feroit autrement, car ce seroit contre Dieu et contre la raison se il contreignoit la gent a eulz absoudre quant les clerks leur feroient tort. »

<sup>229</sup> *Ibid.*, § 65.

<sup>230</sup> *Idem.*

Un dernier exemple de la justice du roi concerne une requête que fit Renaut de Trie<sup>231</sup>. Ce dernier présenta une lettre royale dont le sceau était brisé, et après examen du sceau par le conseil dont Joinville faisait partie, les conseillers s'entendirent tous pour dire que le roi n'était pas tenu d'exécuter la promesse enclose dans la lettre. Sans s'en tenir à l'avis de son conseil, saint Louis fit venir une autre lettre pour comparer les sceaux et constata que le fragment de sceau sur la lettre de messire de Trie était identique à la partie correspondante sur le sceau entier, « par quoy [il n'oseroit] en bone conscience ladite contee retenir<sup>232</sup>. » Ici, la justice de saint Louis est bonne, large, et le roi ne ménage aucun effort pour l'appliquer, n'hésitant pas, encore une fois, à dépasser l'avis de son conseil.

À la lecture minutieuse de ces derniers passages de la première partie de *La Vie de saint Louis*, il ressort que Joinville voit en son roi l'incarnation de son idéal de justice, qui en est une toute puissante, du côté de Dieu et de la raison, au-dessus même des conseils officiels. Le saint Louis de Joinville ne se fie qu'à son propre jugement qui apparaît ici infaillible,

---

<sup>231</sup> Monfrin corrige, il s'agirait plutôt de son fils Mathieu; *c.f.* note du § 66, p. 406.

n'hésitant pas à ignorer le droit quand cela semble profitable, comme dans l'exemple de la paix avec l'Angleterre, ou à pousser jusqu'au bout une enquête, comme dans l'affaire des sceaux. Un tel équilibre entre justice aveugle et raison semble tout à fait utopique, mais c'est apparemment ce que Joinville a vu en saint Louis, ou du moins ce qu'il a voulu en montrer à la famille royale au début du XIV<sup>e</sup> siècle. C'est encore une manière de dénoncer le fonctionnement judiciaire du gouvernement de Philippe le Bel.

---

<sup>232</sup> *Ibid.*, § 67.

## Conclusion

Le recours à la théorie de Frédéric Charbonneau sur les Mémoires du XVII<sup>e</sup> siècle pour étudier *La Vie de saint Louis* s'est révélé fort utile pour déterminer en quoi le texte de Joinville relève du genre mémorial. Plusieurs critiques ont tenté d'accoler une étiquette générique à *La Vie*, jugeant tantôt qu'il s'agissait d'une autobiographie, d'une chronique, d'une hagiographie ou de mémoires. Dans le dernier cas, aucun chercheur n'arrivait à donner une quelconque définition de ce genre, somme toute assez difficile à caractériser. Or, F. Charbonneau, se penchant sur le cas des nombreux mémoires au siècle de Louis XIV, a trouvé qu'entre tous ces textes, souvent à l'opposé les uns des autres par leur forme ou leur style, existe une propriété commune permettant de les réunir. La qualité qu'ils partagent est le fait que leurs auteurs possèdent tous une vérité secrète qu'ils livrent, d'une manière plus ou moins discrète, dans des écrits destinés à rétablir la lumière sur des faits qui sont déjà l'objet d'un

discours officiel, considéré sous un mauvais œil par le mémorialiste. Il m'apparaît que le cas de Joinville correspond en plusieurs points à celui des auteurs de mémoires ayant vécu quelques siècles après lui. Dans un ouvrage aux allures d'hagiographie, par le seul fait de traiter d'un personnage que le peuple, l'Église et l'Histoire ont fait saint, Joinville livre son témoignage unique sur l'homme, l'ami qu'était pour lui Louis IX, dans le but de laisser transparaître un discours très critique à propos du gouvernement de Philippe le Bel, des *Grandes Chroniques* de France ainsi que du clergé.

En quelques endroits du texte de *La Vie*, l'intention critique de Joinville est claire et explicite, mais ces exemples sont rares. J'ai étudié comment, dans la première partie de *La Vie*, cette intention se manifeste : pour que tous les enseignements de saint Louis, autant en paroles qu'en exemples, soient trouvés les uns à la suite des autres et ainsi en faciliter la consultation, Joinville a effectué un choix d'anecdotes qu'il trouvait particulièrement aptes à témoigner des grandes qualités du roi. Je crois avoir montré que par le choix et la disposition des différentes anecdotes,

Joinville a laissé filtrer son opinion sur le gouvernement de Philippe le Bel ainsi que sur l'omniprésence et la supposée supériorité du clergé sur le laïcat. Quand à son idée sur les *Grandes Chroniques de France*, c'est à la toute fin de la deuxième partie que le sénéchal l'expose subtilement. Car s'il est possible de douter de l'impartialité de Joinville quand il rapporte que le roi admirait son « subtil sens<sup>233</sup> », il est impossible de douter, à la lecture de ses mémoires, qu'il en ait été doté.

L'intelligence de Joinville, voilà la raison pour laquelle il m'apparaît infiniment utile de lui accorder le statut de mémorialiste. Car en effet, il peut paraître étrange, vain, voire anachronique de s'acharner à déterminer le genre d'un ouvrage surtout après que tant de siècles se soient écoulés depuis la mort de son auteur. Le genre d'une œuvre détermine grandement la réception dont elle sera l'objet en créant chez son lecteur ce que H. R. Jauss appelait un horizon d'attente. Or, apposer l'étiquette de « Mémoires » à *La Vie de saint Louis* permet, dans la perspective de F. Charbonneau, d'y accoler en quelque sorte une mise en garde au lecteur : « Attention, texte polémique ». Cet avertissement ne semble en effet pas

---

<sup>233</sup> *Ibid.*, § 26.

de trop, et j'ai mentionné au cours du premier chapitre que certains critiques se sont laissés soit envoûter par le charme de Joinville, soit berné par son apparente naïveté. Il est pourtant de la première importance d'adopter une attitude plus éclairée devant ce qui constitue un témoignage rare et unique sur un « cas » de l'histoire nationale française, sur un roi qui, au fil des siècles, est devenu un véritable « lieu de mémoire », selon l'expression de Pierre Nora. À ce sujet, une étude de la réception et des rééditions du texte de Joinville au fil des siècles serait du plus grand intérêt pour comprendre comment s'est construite dans la mémoire collective l'icône de saint Louis : d'abord gloire de la lignée royale dans les éditions, très modifiées, parues au XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, puis, aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, gloire d'une certaine France parfois un peu nostalgique d'une époque où régnait un père exemplaire sur la quiétude d'un peuple.

Toutefois, et heureusement, il est possible de rester prudent devant *La Vie de saint Louis* tout en se permettant d'en apprécier l'intelligence, la justesse et la beauté. Derrière les imposants monuments que les

hommes et les nations font des œuvres littéraires, il sera toujours possible de voir surgir des mots la fragile étincelle d'émotion qui étreint un homme quand il vient de perdre son frère :

Et [le roi] demanda [au frere Henri de Ronnay] se il savoit nulles nouvelles du conte d'Artois, son frere ; et il li dit que il en savoit bien nouvelles, car estoit certain que son frere le conte d'Artois estoit en paradis. « Hé, Sire, dit le prevost, vous en ayés bon reconfort ; car si grant honneur n'avint onques au roy de France comme il vous est avenu, car pour combattre a vos ennemis avez passé une riviere a nou, et les avez desconfiz et chaciez du champ, et gaaingné leur engins et leur heberges, la ou vous gerrés encore ennuit. » Et le roy respondi que Dieu en feust aouré de ce que il li donnoit, et lors cheoient les lermes des yez moult grosses<sup>234</sup>.

---

<sup>234</sup> *Ibid.*, § 244.

## Bibliographie

Corpus

Jean de Joinville. *La Vie de saint Louis*, éd. préparée par Jacques Monfrin, Paris, Dunod, coll. « Classiques Garnier », 1995, 485 p.

Jean de Joinville, *Histoire de saint Louis suivi du Credo et de la lettre à Louis X*, édition préparée par Natalis de Wailly, Paris, Renouard, 1878, New York, Johnson Reprint Corporation, 1965, 410 p.

Études sur le corpus

ARCHAMBAULT, P. « The Silences of Joinville », *Papers on Languages and Literatures*, vol. 7 (1971), p. 115-132.

BILLSON, Marcus K. « Joinville's Histoire de saint Louis : Hagiography, History, and Memoir », *American Benedictine Review*, vol. 31 (1980), p. 418-442.

CORBETT, Noel L. *Joinville's Vie de saint Louis : A Study of the Vocabulary, Syntax and Style*, thèse de doctorat, Toronto, Université de Toronto, 1967, 407 p. dactylographiées.

FOULET, A. « The Archetype of Joinville's Vie de saint Louis », *Modern Language Quarterly*, vol. 6 (1945), p. 77-81.

HATZFELD, Helmut. « A sketch of Joinville's prosa style », *Medieval Studies in honor of J. D. Matthias Ford*, Cambridge (Mass.), 1948, p. 69-80.

MÉNARD, Philippe. « L'esprit de la croisade chez Joinville: Étude des mentalités médiévales », *Les Champenois et la croisade: Actes des*

*4es journées rémoises (27-28 nov. 1987)*, Paris, Aux Amateurs de livres, 1989, p. 131-147.

MONFRIN, Jacques. « Joinville et la mer », *Études de langue et de littérature du Moyen âge offertes à Félix Lecoy par ses collègues, ses élèves et ses amis*, Paris, Champion, 1973, p. 445-468.

MONFRIN, Jacques. « Joinville et la prise de Damiette », *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1976, p. 268-285.

MONFRIN, Jacques. « Philologie et histoire : l'exemple de Joinville », *La filologia testuale e le scienze umane: Convegno internazionale dell'Accademia dei Lincei, 19-22 aprile 1993*, Rome, 1994, p. 33-59.

PARIS, Gaston. « La Composition du livre de Joinville sur saint Louis », *Romania*, vol. 23 (1894), p. 508-524.

PERRET, Michèle. « L'Espace d'une "vie" et celui d'une langue : Combinatoire des expressions locatives dans *La Vie de saint Louis* de Joinville et dans la langue du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle », *Langue française*, vol. 40 (1978), p. 18-31.

PERRET, Michèle. « À le fin de sa vie ne fuz-je mie », *Revue des Sciences Humaines*, no 183 (1981), p. 17-37.

SPITZER, Léo. « Joinville étymologiste », *Modern Language Notes*, vol. LXII, n° 8 (décembre 1947), p. 505-514.

UITTI, Karl D., « Nouvelle et structure hagiographique : le récit historiographique nouveau de Jean de Joinville », *Mittelalterbilder aus neuer Perspektive: Diskussionsanstösse zu amour courtois: Subjektivität in der Dichtung und Strategien des Erzählens*, Munich, W. Fink, 1985, p. 380-391.

ZINK, Michel. « Joinville ne pleure pas mais il rêve », *Poétique*, t. 33 (1978), p. 28-45.

Textes contemporains de *La Vie de saint Louis*

CAROLUS-BARRÉ, Louis. *Le procès de canonisation de saint Louis (1272-1297): Essai de reconstitution*, Rome, École française de Rome, 1994, 321 p.

MORAWSKI, Josef. *Le Facet en françoys*, édition critique des cinq traductions des deux Facetus latins avec introduction, notes et glossaire, Travaux de la commission philologique, tome II, fascicule 1, Poznan, Société scientifique de Poznan, 1923, 129 p.

RUTEBEUF. *Le miracle de Théophile*, édition par Grace Frank, Paris, Champion, 2e éd. revue, 1969, 44 p.

SORDELLO OF GOITO. *Sordello, le poesie*, ed. critica con studio introduttivo, traduzioni, note e glossario a cura di Marco Boni, Bologna, Palmaverde, 1954, 310 p.

Études historiques et littéraires

BELLENGER, Y. ET D. QUÉRUEL (dir.). *Champenois et la croisade, Actes des 4es journées rémoises (27-28 nov. 1987)*, Paris, Aux Amateurs de livres, 1989, 183 p.

BÉRIOU, Nicole. « Robert de Sorbon, le prud'homme et le béguin », *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1994, p. 474-510.

BLOCH, Marc. *Les rois thaumaturges : études sur le caractère surnaturel attribué à la puissance royale, particulièrement en France et en Angleterre*, nouv. éd., Paris, Gallimard, 1983, 542 p.

- CHARBONNEAU, Frédéric. *Du secret des affaires aux arcanes de l'histoire : Les Mémoires historiques en France entre 1610 et 1715*, thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal, Faculté des Études supérieures, 1996, 287p.
- DELARUELLE, Etienne. *La piété populaire au Moyen Âge*, Turin, Bottega d'Erasmus, 1975, 561 p.
- DELORT, Robert. *La Vie au Moyen Âge*, Paris, Seuil, 1982, 309 p.
- FOLZ, Robert. *Les saints rois du Moyen Âge en Occident*, Bruxelles, Société des Bollandistes, 1984 248 p.
- Les fonctions des saints dans le monde occidental (IIIe - XIIIe siècle) : Actes du colloque organisé par l'École française de Rome avec le concours de l'Université de Rome «La Sapienza» (Rome, 27-29 octobre 1988)*, Rome, Ecole française de Rome, 1991, 551 p.
- KIECKHEFER, Richard. «Imitators of Christ : Sainthood in the Christian Tradition», *Sainthood : its manifestations in world religions*, edited by Richard Kieckhefer and George D. Bond, Berkeley, University of California Press, 1988, p. 1-42.
- LAWRENCE, Clifford Hugh, *St. Edmund of Abingdon : A Study in Hagiography and History*, Oxford, Clarendon Press, 1960, 339 p.
- LE GOFF, Jacques. « Saint Louis et la parole royale », *Le nombre du temps : En hommage à Paul Zumthor*, Paris, Champion, 1988, p. 126-136.
- LE GOFF, Jacques. « La sainteté de saint Louis : Sa place dans la typologie et l'évolution chronologique des rois saints », *Les fonctions des saints dans le monde occidental (IIIe - XIIIe siècle) : Actes du colloque organisé par l'École française de Rome avec le*

*concours de l'Université de Rome «La Sapienza» (Rome, 27-29 octobre 1988), Rome, Ecole française de Rome, 1991, p. 285-293.*

LE GOFF, Jacques. *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 1996, 976 p.

VAUCHEZ, André. *La Spiritualité du Moyen Âge occidental*, Paris, Seuil, 1994, 214 p.

VAUCHEZ, André. *Les Laïcs au Moyen Âge : Pratiques et expériences religieuses*, Paris, Cerf, 1987, 309 p.

VAUCHEZ, André. *La Sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Âge*, Rome, École française de Rome, 3<sup>e</sup> édition, 1994, 765 p.

ZINK, Michel. «Le retour du subjectif : ou La littérature du moyen âge est-elle romantique ?», *Mittelalterbilder aus neuer Perspektive: Diskussionsanstösse zu amour courtois: Subjektivität in der Dichtung und Strategien des Erzählens*, Munich, W. Fink, 1985, p. 240-249.

ZINK, Michel. *La subjectivité littéraire*, Paris, Presses universitaires de France, 1985, 267 p.

### Dictionnaires

WARTBURG, Walter von. *Französisches etymologisches Wörterbuch*, Tübingen, J. C. B. Mohr, puis Bâle, Helbing / Lichtenhahn, et Berne, Francke, 1946-, 25 vol.

TOBLER, Adolf et Erhard LOMMATZCH, *Altfranzösisches Wörterbuch*, Wiesbaden, Steiner, 1925-, vol.

GODEFROY, Frédéric. *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, Paris, Vieweg, 1880-1902, 10 vol.